



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 92 de l'ordre du jour:</i>	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite)	175
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Beavogui (Guinée)	175
Discours de M. Yifru (Ethiopie)	183
Discours de M. Ammoun (Liban)	188

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR

**Admission de nouveaux Membres
à l'Organisation des Nations Unies (suite)**

1. M. ORTIZ MARTIN (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: Au nom des pays d'Amérique latine qui ne l'ont pas déjà fait personnellement, j'ai le grand privilège de saluer le nouvel Etat Membre, le Sierra Leone, dont les Portugais ont découvert le territoire en 1462, bien avant que les Espagnols ne découvrent notre Amérique.
2. Le nom du nouveau pays que nous accueillons aujourd'hui dans l'Organisation comme nation indépendante est d'origine romane et cela évoque pour nous la communauté de sentiments qui nous unit dans la recherche de buts communs, qui ne sont autres que ceux que consacre la Charte des Nations Unies.
3. L'Amérique latine souhaite cordialement la bienvenue au Sierra Leone.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

4. M. BEAVOGUI (Guinée): Comme les trois précédentes sessions, aux travaux desquelles la délégation de la République de Guinée a eu à prendre part, la seizième session sera de nouveau et essentiellement marquée par l'Afrique et ses problèmes, ceux de la décolonisation, donc de la paix.
5. L'élection, pour la première fois, d'un Africain à la présidence d'une assemblée générale de notre organisation marque sans aucun doute un nouveau tournant dans la vie des Nations Unies. Pour tous ceux qui ont lutté, pour tous ceux qui se sont sacrifiés et pour tous ceux qui continuent de lutter, de peiner et de se sacrifier en vue de l'émancipation totale de nos peuples, de l'affirmation de la personnalité africaine et de la restitution aux Etats d'Afrique et d'Asie de leur place et de leur rôle légitimes dans

le concert des nations; pour tous ces architectes de notre destin solidaire, l'élection d'un Africain au plus haut poste de l'Organisation des Nations Unies constitue, plus qu'un test et une confirmation, le gage sûr d'un début de succès vers des succès plus grands et plus significatifs. Notre espoir, celui de tous les peuples d'Afrique et d'Asie, est que cette présidence, qui débute dans des circonstances particulièrement délicates, soit marquée, dans l'histoire tourmentée de notre organisation, du sceau particulier de l'Afrique et de l'Asie et que tous nos peuples, demain, n'aient qu'à se féliciter de l'accession en 1961 d'un des leurs aux hautes fonctions de la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. A toutes les raisons multiples de la tension internationale, la mort du Secrétaire général Hammaraskjold est venue apporter un élément supplémentaire de poids au tableau déjà si sombre des réalités internationales, objet de graves préoccupations des peuples et des Etats.

7. Le groupe africano-asiatique ne pouvait demeurer indifférent devant les circonstances tragiques dans lesquelles s'ouvraient ainsi les assises de la seizième session de l'Assemblée générale. Plus que toute autre famille spirituelle, plus que toute autre formation politique au sein des Nations Unies, le groupe africano-asiatique se devait de marquer son émotion et son inquiétude devant la disparition brutale du chef de l'exécutif de notre organisation; il l'a fait, quasi spontanément. En effet, au cours d'une réunion organisée quelques heures à peine après l'annonce de la mort du Secrétaire général, le groupe africano-asiatique a tenu à exprimer sa très vive émotion, ainsi que les sentiments de choc, de profonde préoccupation et de grave inquiétude qui animaient tous ses membres à l'annonce de la mort tragique du Secrétaire général et de ses collaborateurs. Notre groupe avait également insisté sur l'urgente nécessité d'une enquête immédiate, circonstanciée et complète en vue d'établir tous les faits et de fixer toutes les responsabilités.

8. Pour notre délégation, comme l'a déjà exprimé, en notre nom, le Ministre des affaires étrangères du Ghana [1010ème séance], il ne peut y avoir de doute: le Secrétaire général Hammaraskjold est tombé victime des mêmes forces colonialistes et racistes, dont le front uni, organisé et financé au grand jour, après avoir assassiné Patrice Lumumba et ses compagnons, s'acharne à empêcher à tout prix l'inévitable décolonisation de l'Afrique centrale et orientale. Ce sont ces mêmes forces qui entourent d'une même ceinture de feu et de sang le Congo, l'Angola, le Sud-Ouest africain, l'Afrique du Sud, la Rhodésie, le Ruanda-Urundi, l'Ouganda, le Kenya, le Nyassaland, le Mozambique et toutes les autres parties déchiquetées de cette partie de notre cher continent.

9. Puisse du moins la gravité de la situation ainsi créée ouvrir les yeux et les oreilles de ceux qui,

contre toute évidence, se sont obstinés à demeurer sourds et aveugles à tous nos avertissements et à nos cris d'alarme. Ce dernier crime confirme en tout cas à nouveau notre conviction profonde que la décolonisation est le problème clef qui conditionne, plus que tout autre, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, par voie de conséquence, la réalisation des objectifs majeurs de la Charte des Nations Unies. Certes, cette décolonisation doit s'effectuer, en quelque sorte, tout d'abord sur le terrain même, en Afrique et en Asie, mais il convient de proclamer à cette tribune l'urgente nécessité d'étendre cette décolonisation partout où elle s'avère nécessaire et, en particulier, dans la structure même de l'Organisation des Nations Unies.

10. A cet égard, quelques dates, quelques chiffres et quelques faits indiqueront plus que tout autre discours, la nécessité vitale d'adapter la structure des Nations Unies aux réalités de nos jours et de faire en particulier, à l'Afrique et à l'Asie, la place à laquelle ces deux continents peuvent légitimement prétendre au sein des principaux organes et des institutions spécialisées des Nations Unies.

11. En 1945, l'Afrique ne comptait, sur la scène internationale, qu'une représentation tout juste symbolique. C'est ainsi que seuls trois Etats africains ont pris part à l'élaboration de la Charte des Nations Unies à la Conférence de San Francisco. Avec la récente admission du Sierra Leone, c'est 26 Etats indépendants d'Afrique, soit plus du quart de l'ensemble des Etats Membres qui siègent aux Nations Unies; et qui sait ce que seront ces chiffres à la clôture de la seizième session de l'Assemblée générale?

12. Pour l'Asie, les proportions sont à peu près les mêmes. Cette importance numérique n'est pas — cela va de soi — le seul facteur dont il importe de tenir compte.

13. Les trois dernières sessions ont consacré les plus importantes de leurs délibérations aux problèmes que pose, à des titres divers et sous des formes variées, la décolonisation politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique et de l'Asie. La simple lecture de l'ordre du jour qui vient d'être adopté indique clairement que la seizième session, à son tour, aura à se pencher longuement sur ces mêmes problèmes.

14. C'est ainsi qu'à très juste titre, on a pu qualifier de sessions africaines la treizième, la quatorzième et la quinzième session de l'Assemblée générale de notre organisation, qui ont toutes été dominées par l'importance grandissante de l'Afrique dans la vie et les préoccupations — nous dirons même les tourments — des Nations Unies. Malheureusement, nous devons constater que cette importance de l'Afrique et de l'Asie se limite, en quelque sorte, à l'enceinte de l'Assemblée générale.

15. Nous demeurons quasi absents des organismes principaux où s'élaborent réellement et s'effectuent effectivement les décisions de notre organisation. Même admis, les Africains et les Asiatiques ont, de ce fait, l'impression qu'ils ne sont pas acceptés à part entière. Ils ne se contenteront plus de parler; ils demandent à être associés, au sein des principaux organes et des institutions spécialisées de l'Organisation, à la vie réelle des Nations Unies. A cette légitime revendication, il y a, nous le savons, des obstacles de toutes sortes, mais qui se rapportent

tous à l'amendement et à la révision de la Charte des Nations Unies. Sur ce point, comme à l'ordinaire, nous serons très clairs et très francs.

16. Conçue comme un compromis de circonstances dans des conditions qui ont cessé d'être, la Charte apparaît à tous comme n'étant plus adaptée, dans sa conception, dans son organisation et dans son fonctionnement, aux réalités d'aujourd'hui.

17. Ce décalage est au cœur même des difficultés que connaît aujourd'hui notre organisation sur le point précis de l'exécutif des Nations Unies, objet de notre préoccupation commune. Qui oserait, aujourd'hui, douter de l'insuffisance des dispositions de la Charte qui n'a prévu ni mesures temporaires ni solution légale de rechange aux difficultés nées de la disparition brutale du Secrétaire général? Mais cette lacune n'est qu'un des aspects de l'insuffisance générale et des incohérences de la Charte. Elle met néanmoins en relief l'urgente nécessité d'adapter ce document fondamental à la nouvelle situation internationale totalement différente de celle qui prévalait en 1945.

18. C'est pour toutes ces raisons que la délégation de la République de Guinée regrette très sincèrement le nouveau procès-verbal de carence dressé par le Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte [A/4877].

19. Certes, nous savons qu'une telle révision exige l'accord des membres permanents du Conseil de sécurité, mais nous devons sans ambages mettre ces derniers devant les responsabilités qui leur incombent dans ce domaine capital et les inviter à trouver rapidement le minimum de terrain d'entente nécessaire pour opérer les réformes qui s'imposent.

20. Pour le Secrétariat lui-même, le Gouvernement de la République de Guinée n'a pas attendu les circonstances actuelles pour faire connaître son point de vue. Dès la quinzième session [896ème séance], le Président Sekou Touré, à cette même tribune, s'est prononcé clairement en faveur d'un Secrétaire général unique, mais assisté d'un comité consultatif composé de trois secrétaires généraux adjoints représentant les trois grandes forces politiques principales dans le monde.

21. Cette proposition s'inspirait à la fois de la nécessité de conserver un exécutif efficace tout en évitant les erreurs et les insuffisances que nous avons eu à déplorer et à dénoncer en leur temps, à cette même tribune et ailleurs en Afrique.

22. Aucun élément nouveau ne nous semble de nature à modifier notre position fondamentale car, par-delà les prises de position sectaires, nous pensons sincèrement qu'une telle proposition serait de nature à concilier tous les intérêts en présence et à permettre à l'exécutif de notre organisation de faire face avec honneur, efficacité, impartialité et loyauté aux tâches immenses d'exécution qui lui sont assignées.

23. Notre souhait est de doter sans délai inutile notre organisation d'un tel exécutif à la fois efficace et impartial. La meilleure méthode pour y parvenir, la seule acceptable pour nous, est celle de la négociation sur la base des seuls intérêts de notre organisation. Notre choix devrait se porter sur un candidat totalement indépendant, intègre et compétent. Un tel candidat devrait nécessairement provenir d'un pays lui-même réellement indépendant, un pays pratiquant une politique effective de non-alignement. A cet égard,

nous proclamons hautement que nous combattons ouvertement et dénonçons solennellement toute candidature soumise dans le cadre ou le contexte de la guerre froide, dût-elle porter sur un Africain ou un Asiatique acceptant de faire le jeu des blocs qui s'affrontent au sein de notre organisation. La vraie indépendance, le non-alignement réel, tel est le critère que notre délégation propose pour le choix du chef de l'exécutif des Nations Unies.

24. Mais nous pensons qu'au-delà du Secrétariat, il convient de s'atteler sans retard aux problèmes de fond qu'exigent l'amendement et la révision de la Charte des Nations Unies.

25. Tout d'abord, s'agissant des amendements nécessaires, nous disons qu'il est vital d'assurer au sein du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de tous les principaux organes des Nations Unies une représentation équitable de l'Afrique et de l'Asie. Cet objectif peut être atteint grâce à deux procédés à notre avis complémentaires: la redistribution des sièges existants, qui peut se réaliser à l'occasion de toute élection, et l'augmentation du nombre des sièges au sein de ces organes. Cette augmentation, bien sûr, exige l'amendement de la Charte dans les conditions prévues en son Article 108. Ces mesures de redistribution et d'augmentation des sièges nous semblent indispensables. Elles constituent une exigence de justice et de dignité. En effet, toutes les formules actuellement en vigueur pour assurer une représentation symbolique de l'Afrique et de l'Asie dans les organes principaux de notre organisation résultent de compromis et d'artifices qui méconnaissent tous délibérément la personnalité de l'Afrique et de l'Asie. La réalité est qu'aucune place n'est prévue, par exemple, pour l'Afrique, en tant que telle, ni au Conseil de sécurité ni au Conseil économique et social. Bien sûr, quelques représentants africains y ont siégé ou y siègent encore au titre tantôt du Moyen-Orient, tantôt du Commonwealth ou à la faveur de quelque autre formule semblable. Ce que nous voulons, c'est une représentation autonome et authentique de l'Afrique et de l'Asie au sein des institutions spécialisées et de tous les organismes des Nations Unies, y compris du Secrétariat. Cet objectif peut être atteint par de simples amendements de la Charte, de même que la redistribution des sièges existants peut être obtenue amiablement par une modification — à la suite de nouvelles négociations — du "gentleman's agreement" conclu à Londres en 1946.

26. Mais, bien sûr, pour permettre à l'Afrique et à l'Asie d'apporter la pleine mesure de leur contribution entière à la vie des Nations Unies, c'est une révision fondamentale de la Charte qui serait nécessaire, révision qui tiendrait compte de l'apparition de nombreux Etats émergents de l'écroulement des vieux empires coloniaux, de l'existence de la vitalité des pays socialistes et de l'éveil formidable d'un grand nombre d'Etats non alignés mais engagés à fond pour la réalisation d'objectifs élevés de justice, d'équité et de coopération, bases essentielles du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans cet ordre d'idées, il y aurait lieu de débarrasser définitivement notre organisation de toutes les structures mises en place en 1945 pour s'occuper des colonies et des territoires sous tutelle, structures que les puissances coloniales avaient réussi à créer ou à maintenir en vue d'entraîner l'ONU dans leurs aventures coloniales. Plus concrètement, le régime de tutelle devrait être purement et simplement supprimé, s'étant montré

à l'expérience moins favorable que le système classique de colonisation individuelle à l'émancipation rapide des peuples assujettis. De toute manière, la mise en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale], postule la fin de toute forme de tutelle. Sur ce point, la seizième session devrait consacrer définitivement cette acquisition fondamentale. Notre délégation soumettra en son temps une proposition concrète sur ce point.

27. Cependant, cette révision que nous réclamons intéresse à la fois la conception, l'organisation et le fonctionnement des Nations Unies. S'agissant de la conception, il faudrait exclure à tout prix l'esprit de compromis des camps antagonistes, sacrifiant les intérêts des petits, qui a prévalu en 1945, et bâtir une organisation en fonction des seules exigences et des seuls intérêts des peuples. Dans son organisation, nous l'avons déjà dit, il faudrait supprimer tous les organismes à caractère colonial ou semi-colonial et assurer au sein de tous les organes une représentation équitable de tous les continents et de toutes les grandes forces politiques et spirituelles du monde. A cet égard, après la suppression du Conseil de tutelle et de la Quatrième Commission, une nouvelle organisation de coopération et de lutte contre le sous-développement hérité du régime colonial pourrait judicieusement prendre leur place.

28. Concernant le Conseil de sécurité, il y aurait lieu de tenir compte du caractère périmé, à certains égards, de la notion de grandeur définie en 1945. A l'époque, certains pays, ce n'est un secret pour personne, avaient surtout été jugés grands en raison de leurs empires coloniaux, qui se sont effondrés depuis lors. C'est là une réalité qu'il faudrait consacrer. En outre, l'absence totale de l'Afrique et partielle de l'Asie du club des grandes puissances membres permanents du Conseil de sécurité est une autre fiction qui a également vécu. Il est indispensable, si le veto doit être maintenu, que l'Afrique et l'Asie puissent y être associées pleinement en vue d'apporter au règlement des grandes questions internationales leurs voix et le poids énorme de leurs forces morales intactes. Nous récusons par avance tout club de grands pays où l'Afrique et l'Asie ne seraient pas judicieusement et équitablement représentées.

29. Quant au fonctionnement de l'Organisation, il importe au plus haut point que l'Afrique et l'Asie soient équitablement représentées au sein du Secrétariat et que ce dernier, pour jouer tout son rôle, cesse à tout prix d'être au service d'un bloc, d'un groupe de puissances ou de certaines tendances au sein de l'Organisation. Sur ce plan, la responsabilité de tous les membres de l'Organisation et plus particulièrement celle du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale est tout naturellement en cause.

30. Nous avons pleine conscience des obstacles juridiques et politiques à la réalisation de nos aspirations légitimes. Mais, nous inspirant de la volonté profonde de nos peuples, des sentiments de solidarité qui lient l'Afrique et l'Asie et de la communauté d'aspirations profondes à l'indépendance réelle qui anime les pays non alignés, notre délégation a la ferme volonté d'apporter, pour la réalisation de ces objectifs majeurs, sa coopération sérieuse et efficace. Car notre préoccupation ultime demeure le renforcement réel de l'instrument irremplaçable de coopération internationale et de paix que constitue l'ONU.

31. Le fait colonial, la République de Guinée l'a dit et le répète, n'est que le droit de la force. En effet, ni en Afrique ni en Asie, nulle part il ne se trouve un pays qui ait sollicité la colonisation. Ici, elle s'est imposée par la force brutale des armes. Là, on a abusé de la bonne foi des autochtones et l'homme auquel on a généreusement donné l'hospitalité a eûtôt fait d'usurper la place du maître de la maison. Partout, l'exil, les exécutions sommaires, les sévices de tout genre ont eu raison de toute velléité de résistance nationale et le colonisateur s'est arrogé le droit de penser et d'agir au lieu et place du colonisé.

32. Devant ces réalités, que d'aucuns nient délibérément à la face du monde, et pour cause, on est simplement écoeuré quand on entend dire que telle parcelle d'Afrique est partie intégrante de telle métropole ou province de telle autre; car un proverbe de chez nous enseigne qu'un morceau de bois a beau séjourner dans l'eau, il ne deviendra jamais caïman. C'est ce qui, du reste, explique l'échec de toutes les mesures d'assimilation que des colonisateurs ont tentées ici et là; et pour donner consistance à leur prétention, du haut de cette tribune, certains, dans leur entêtement de mulets à œillères, de sangsues faméliques, proclament l'existence de constitutions les liant à leurs colonies; et d'autres de s'indigner, au nom des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies, de ce que leurs spoliations de terres, leur racisme outrancier qui a nom apartheid soient des actes universellement condamnés et dont l'humanité demande réparation.

33. San Francisco a été un soleil radieux qui s'est levé pour tous les peuples qui venaient, à l'issue de la seconde guerre mondiale, de recouvrer ou de sauvegarder leur liberté. Il est à la fois paradoxal et déplorable qu'à cette occasion les représentants de ces mêmes peuples n'aient pas condamné définitivement le fait colonial. En effet, le voile d'actes humanitaires dont celui-ci s'affublait a été soulevé par l'impétueux vent de liberté qui balaya le nazisme, démasquant ainsi la discrimination raciale, l'obscurantisme, le sous-développement et son cortège de misères, autant de moyens grâce auxquels le colonisateur vivait en toute quiétude, surveillant jalousement les immenses richesses que recèle le sous-sol, attendant le moment propice d'en tirer d'énormes profits quand, du fait du développement fulgurant de la technique, les possibilités minières de la vieille Europe seront réduites.

34. Pour préparer cette ère de super-profits, une politique économique coloniale sera scientifiquement étudiée, parallèlement au système d'administration: pas d'industrialisation, de modernisation des techniques agricoles, de formation de techniciens.

35. Ce sont donc tous ces méfaits de la colonisation que de dignes fils d'Asie et d'Afrique ont dénoncés à la face du monde, au risque de se faire manger par les loups insatiables qui ont pour noms colonialistes et impérialistes.

36. C'est pour que cessent ces agissements de flibustiers modernes qu'en Algérie, en Angola, au Congo, en Rhodésie, au Kenya, en Guinée dite portugaise et ailleurs, coule encore le sang de vaillants patriotes, les fauteurs de guerre faisant de ce pays un champ d'expérimentation de leurs armes et de leurs techniques utilisées à des fins néfastes.

37. Or, c'est pour empêcher la guerre et assurer les conditions d'une existence pacifique normale et

d'une coopération internationale fructueuse que les fondements de cette organisation ont été élaborés à San Francisco.

38. Voilà pourquoi les pays anticolonialistes conserveront leur confiance à l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où celle-ci contribuera efficacement à la liquidation totale du fait colonial, à la décolonisation intégrale des pays d'Asie et d'Afrique.

39. Dans cet ordre d'idées, la République de Guinée se réjouit de ce que l'Organisation des Nations Unies se soit engagée dans cette voie en votant la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960. Cependant, elle constate avec amertume que, depuis cette date historique pour les pays colonisés, un seul territoire a accédé à l'indépendance, le Sierra Leone, dont elle salue avec enthousiasme, fierté et satisfaction l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies, persuadée qu'elle est que ce pays frère est pleinement engagé dans la vocation des pays indépendants africains, qui est de redonner à l'homme noir sa dignité que les colonisateurs, pour les besoins de leurs causes sordides, ont bafouée, à telle enseigne qu'il s'en trouve encore qui, du haut de cette tribune, prétendent que les pays colonisés doivent faire l'apprentissage de leur indépendance.

40. Ce paternalisme est simplement honteux, car, une fois de plus, aucun pays n'a sollicité la colonisation, et quand des aventuriers partant des côtes d'Europe ont affronté les tempêtes des océans dans leurs voiliers, ce n'était pas dans le but de venir organiser les communautés d'Afrique ou d'Asie, mais bien pour rapporter de ces continents des épices, de l'or, de l'ivoire et pour se livrer à ce méprisable marché que fut la traite des nègres. Cette incapacité de s'administrer, gratuitement attribuée aux pays colonisés, est une insulte faite au genre humain et dénote un racisme intolérable.

41. Dans le cadre de la décolonisation, la délégation de la République de Guinée se fait un devoir de mettre l'accent sur les points 27, 79, 82 et 88 de l'ordre du jour adopté par notre assemblée et relatifs à la politique coloniale du Portugal.

42. Notre délégation déplore que cet Etat, de propos délibéré, se soit rendu coupable depuis longtemps d'une série d'actes d'indiscipline caractérisée, incompatibles avec les obligations qui s'imposent aux Etats Membres. Aussi notre délégation se trouve parfaitement en accord avec celles qui demandent, à l'encontre du Portugal, une sanction exemplaire sur le triple plan politique, diplomatique et économique.

43. Qu'un petit pays sous-développé tel que le Portugal ait le courage d'aller à l'encontre de décisions de l'Organisation des Nations Unies, cela appelle quelques réflexions, dont la moindre est que, pour être aussi téméraire, il faut qu'il soit assuré de l'impunité. Ceci n'est possible que pour deux raisons: ou l'Organisation des Nations Unies ne peut pas prendre des sanctions, auquel cas pour notre délégation la révision de la Charte s'impose, ou le Portugal est assuré de quelque protection occulte, ce qui explique les moyens dont il dispose pour réprimer le nationalisme africain.

44. Ainsi donc, le Portugal, dans sa légendaire léthargie, risque un réveil très douloureux, car le vent de l'indépendance balayera indubitablement tous les derniers vestiges des conquistadores, de l'archipel du Cap-Vert au Timor et dépendances, en passant par l'île du Prince et le Mozambique. Il se trouve être,

de ce fait, quelque peu en retard sur les autres puissances coloniales. Il est vrai que, pour avoir été le premier pays à posséder des colonies, il entend sans doute s'accrocher aux lambeaux d'un passé qui se veut glorieux.

45. Ce n'est pas dire pour autant que la République de Guinée s'estime satisfaite quand un drapeau de plus flotte sous le ciel d'Asie ou d'Afrique, ou que les échos emportent les accents d'hymnes nationaux nouveaux. Ce qu'elle demande à notre assemblée, c'est la décolonisation des structures administratives, économiques, sociales, culturelles, afin que la personnalité du colonisé s'affirme pleinement et que, de ce fait, l'homme d'Asie et d'Afrique, sa dignité reconquise, puisse contribuer efficacement à un meilleur devenir de l'humanité tout entière. Il est fort regrettable que, pour certains membres de cette Assemblée, la dignité de l'homme blanc seule compte. Dans ce domaine, la République sud-africaine se distingue lamentablement, et la délégation guinéenne espère que la discussion des points 75 et 76 de l'ordre du jour amènera notre Assemblée à prendre les mesures qui s'imposent pour faire comprendre à ce pays que sa politique insensée d'apartheid n'a que trop duré.

46. Nous disons que la colonisation a été une entrave à l'évolution historique des pays colonisés. A l'administration autochtone s'est superposé un système étranger ayant pour objet la sauvegarde d'intérêts en contradiction avec les intérêts des habitants devant subir ces institutions nouvelles. De cette dualité sont nés les différents nationalismes en Afrique et en Asie, nationalismes brutalement réprimés par les puissances coloniales.

47. Il importe donc que les peuples puissent librement exprimer leur volonté, et partout où cette liberté a été totale, ceux-ci ont confié leur destin à leurs fils les plus dignes, ceux précisément que le colonisateur voulait écarter des responsabilités nationales. C'est ainsi que la République de Guinée se réjouit de ce que les nationalistes du Nyassaland aient été les vainqueurs de la dernière consultation populaire. Notre pays est convaincu que tout peuple est capable, à tout moment, de prendre efficacement en main son destin.

48. Cependant, la République de Guinée, quant à elle, est persuadée, et pour cause, que le colonialisme n'est pas mort. Face aux événements, il n'a fait qu'un simple repli stratégique. Il manœuvre en fomentant des complots, par-ci par-là. Le monde a été au courant de ceux auxquels la Guinée a échappé grâce à la maturité politique et à la prise de conscience de son peuple. Le colonialisme, donc, est bien portant, s'étant affublé très habilement du manteau du néo-colonialisme.

49. Il y a deux ans, le chef de l'Etat guinéen, le président Sékou Touré, alors que la très grande majorité des Etats africains était encore sous domination coloniale, lançait un appel pathétique aux puissances coloniales pour qu'elles libèrent l'Afrique dans un geste de sagesse, de raison, conformément aux buts et principes de la Charte, pour la paix, le progrès et la liberté dans le monde. Aujourd'hui, alors que la majorité des Etats africains ont recouvré leur indépendance, nous ne pouvons que renouveler, avec la même conviction et la même foi, cet appel à l'Angleterre, à la France, au Portugal, à l'Espagne, à la Belgique, à la Hollande et aux tenants de l'apartheid.

50. Nous disons à la France que l'autodétermination en Algérie a déjà fait son effet et que le peuple algérien a déjà conquis son indépendance. Nous lui disons de reconnaître ce fait patent et de transférer tous les pouvoirs qu'elle détient en Algérie au Gouvernement provisoire de la République algérienne, qui seul décidera de la nature des relations qu'il conviendra d'établir entre l'Algérie et tous les pays du monde, y compris la France.

51. Nous disons au Portugal de s'inspirer des leçons de l'histoire et d'arrêter les massacres inutiles dans les territoires qu'il prétend intégrer contre la volonté manifeste de leurs populations. Il faut que le Portugal évacue les fles du Cap-Vert, la Guinée dite portugaise, Cabinda, Sao Tome, l'Angola, le Mozambique, Goa, etc. Que le Portugal nous entende, ou alors il sera responsable de la catastrophe qu'il est en train de créer et qu'il risque de payer plus cher que tout autre pays. Les exemples sont nombreux qui pourraient inspirer le Portugal pour qu'il transfère immédiatement tous les pouvoirs qu'il détient par la force des armes aux peuples qu'il a si injustement asservis et qui ne peuvent plus supporter l'exploitation intolérable qui leur est imposée depuis des siècles.

52. Quant à la Belgique, il lui suffit de se rappeler le drame qu'elle a créé en plein centre de l'Afrique, au Congo, pour se retirer du Ruanda-Urundi avec sagesse, si cela est encore possible pour un pays qui a failli plonger l'Afrique dans une guerre fratricide sans précédent.

53. Au Royaume-Uni nous disons qu'il ne suffit pas d'exposer le palmarès de la décolonisation pour nous faire oublier que nos frères du Betchouanaland, des Rhodésies, du Nyassaland, du Kenya et d'ailleurs sont encore ployés sous le joug colonial. Ce que nous attendons de lui, c'est qu'il rende sans délai au reste de son empire colonial la liberté à laquelle les peuples de ce pays ont droit autant que tous ceux qui sont représentés dans notre organisation.

54. A la République sud-africaine, nous disons tout simplement qu'il y va de l'intérêt de sa population d'origine européenne d'adopter une politique de non-discrimination raciale, ou alors de prendre toutes les responsabilités de la tragédie que la révolution démocratique ne manquera pas d'imposer à son régime inhumain. Il faut que le Mandat sur le Sud-Ouest africain, acquis par le truchement de la couronne britannique, soit révoqué purement et simplement pour permettre l'accession à l'indépendance de ce territoire martyr. En attendant, nous demandons que les sanctions économiques, politiques et diplomatiques soient prises contre la prétendue République sud-africaine, ainsi que contre son complice, le Portugal, qui n'ont cessé de défier la conscience de l'humanité. Il faut les ramener à la raison dans l'intérêt de la paix mondiale.

55. Par ailleurs, les Nations Unies se doivent de tout mettre en œuvre pour que le douloureux problème palestinien sorte de l'impasse par la mise en application des diverses résolutions prises au cours des précédentes sessions.

56. Ni les déclarations d'intention, ni les appels à la prétendue raison, ni les discours mielleux ne nous suffisent plus. Après l'adoption de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par l'Assemblée à sa quinzième session, le temps n'est plus aux prières. Il s'agit d'appliquer intégralement et immédiatement cette ré-

solution, il s'agit de libérer tous les peuples asservis, il s'agit aussi de décompter les amis de la liberté et de l'indépendance à travers l'attitude qu'ils adopteront à l'égard des pays colonialistes. L'Afrique, quant à elle, s'est engagée dans sa lutte de libération rapide et sans restriction pour la création d'une société universelle débarrassée de l'indignité, de l'irresponsabilité, de l'asservissement et exempte d'exploiteurs et d'exploités.

57. Notre délégation reviendra plus largement sur tous ces points lors de leur discussion en commission.

58. Un autre problème préoccupant l'humanité entière et qui trouve une grande partie de sa solution dans la décolonisation est celui du désarmement général et complet. Au cours de sa quatorzième session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 1378 (XIV) qui exprimait l'espoir:

"... que des mesures conduisant vers l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace seront élaborées en détail et feront l'objet d'un accord dans le plus bref délai possible".

Cette résolution a marqué en effet une date dans l'histoire des Nations Unies et a fait de la question du désarmement le problème à la fois le plus urgent, le plus important et le plus universel de tous ceux qui préoccupent actuellement le monde. Tous les Etats Membres qui ont soutenu la résolution sur le désarmement ont voulu montrer que ce problème les intéressait directement et, partant, ils avaient conscience du rôle qu'ils devaient jouer dans la recherche d'une solution satisfaisante et définitive susceptible de débarrasser l'humanité du fléau de la guerre.

59. Il faut noter que l'opinion est unanime à reconnaître que les grandes puissances engagées dans la course aux armements doivent s'efforcer d'arrêter l'accroissement des forces destructives que constituent les armes de plus en plus perfectionnées, les stocks d'engins nucléaires ou balistiques et cesser tous préparatifs de guerre.

60. Malgré les divergences sérieuses qui existent encore entre les grandes puissances et leurs alliés, il serait dangereux de minimiser le rôle actif que peuvent jouer les forces non alignées dans la recherche des voies susceptibles d'aplanir les difficultés actuelles.

61. Ainsi, la première contribution à la solution du désarmement consiste à aborder ce problème sous son véritable aspect, et à en reconnaître le caractère universel. Le désarmement ne saurait être une question concernant uniquement les deux Grands ou leurs alliés, car la question de la paix ou de la guerre, de nos jours, met directement en jeu la question de la survie ou de la fin de l'humanité tout entière.

62. Ma délégation apportera au cours des débats ce qu'elle pense être le point de vue des populations appartenant à un continent en plein mouvement, à un continent conscient des impératifs de son évolution et qui considère le maintien de la paix comme la base même de toutes ses préoccupations.

63. Si la méfiance est la cause essentielle de la course aux armements, il n'y aura pas de désarmement tant que celle-là persistera. Malheureusement, la méfiance n'est pas la seule cause de cette course aux armements, car on ne peut nier qu'il existe encore chez certaines puissances la volonté de substituer l'argument de la force à la force du droit. Il serait

naïf de croire que l'on peut aboutir à un désarmement général et complet tant qu'existera l'esprit de domination qui s'est traduit généralement par la violation des droits élémentaires de l'homme et des règles sacrées des relations entre les peuples. Cet esprit de domination est à la base de tous les conflits qui ont endeuilé le monde et dont le plus grave a été la dernière guerre mondiale. En admettant que l'Est et l'Ouest décident d'éliminer la guerre en tant que moyen de régler leurs différends et d'envisager aussi un désarmement par l'élimination des forces armées et la destruction de tous les stocks existants, cela ne serait nullement un désarmement dans la conception universelle du mot, tant que survivra dans les relations entre les hommes ou entre les peuples l'esprit de conquête et d'exploitation.

64. C'est pourquoi nous estimons indispensable de ne pas perdre de vue que les problèmes avec lesquels le continent africain est aujourd'hui confronté ont une relation directe avec la question du désarmement.

65. En effet, la question de l'indépendance des peuples colonisés, la question de la recherche des voies et des moyens les plus efficaces susceptibles de favoriser l'évolution harmonieuse de l'Afrique, qui traverse une phase critique de son histoire, enfin le problème de l'aide à tous les pays sous-développés, principalement à ceux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, conditionnent directement le problème du désarmement. C'est le rôle particulier de l'Afrique, dont une partie vit dans la nuit de la domination étrangère, et de tous les autres peuples ayant souffert d'une longue période de privation de liberté, que de mettre l'accent sur les causes permanentes des conflits entre les Etats.

66. On ne saurait donc trop souligner le poids moral que représente le groupe des puissances non alignées auquel appartiennent certaines des anciennes colonies d'Afrique et d'Asie qui parlent au nom de leurs peuples épris de paix, profondément convaincus non seulement des dangers et des conséquences matérielles et morales qu'entraîne la guerre, mais de l'inutilité de se servir de ce moyen pour amener les autres peuples à accepter des conceptions qu'ils ne partagent pas. Non seulement la guerre ne saurait désormais asseoir la grandeur d'une nation, mais elle ne saurait lui garantir aucun profit réel, aucune supériorité définitive.

67. Pour les délégations africaines comme pour toutes les délégations qui mesurent à sa juste valeur la lutte pour l'indépendance nationale des peuples coloniaux, le problème de l'impérialisme et du colonialisme est intimement lié au problème du désarmement. C'est dire qu'il n'est pas possible de résoudre l'un sans trouver la solution de l'autre. Aucun programme de désarmement acceptable pour tous ne peut être conçu et réalisé sans que soit résolue la question essentielle de l'impérialisme et du colonialisme. Ainsi, il est juste de reconnaître la responsabilité particulière que portent certaines puissances coloniales de l'Occident dans la recherche d'une solution équitable du désarmement. Il ne viendrait à l'esprit de personne de demander actuellement au peuple algérien de renoncer à sa lutte armée pour imposer la reconnaissance de son droit inaliénable à l'indépendance, alors que plus d'un demi-million de soldats étrangers s'opposent par la violence à l'expression de la volonté de son peuple.

68. En revanche, quel crédit accorder à la puissance qui participe aux négociations sur le désarmement

général et complet, alors que cette puissance utilise non seulement ses propres forces armées et son propre équipement militaire mais celui de ses alliés pour maintenir sous son joug un peuple pacifique? Il ne saurait y avoir de juste milieu entre le désarmement et la domination. Tant qu'existera la volonté d'exploiter par la force les richesses des peuples sans défense, il ne sera pas possible d'aborder loyalement et totalement le problème du désarmement, car ces peuples ne trouveraient aucune protection dans un désarmement susceptible de tolérer les menées impérialistes.

69. Le conflit auquel les Nations Unies font face au Congo montre à quel point le problème de la libération des peuples intéresse aujourd'hui directement la sécurité mondiale et il serait vain de nier qu'en essayant de retarder l'échéance fatale, les impérialistes mettent en danger non seulement le développement pacifique et la sécurité des jeunes Etats d'Afrique et d'Asie, mais compromettent directement la paix mondiale.

70. Nous ne pouvons que déplorer, en passant, l'action négative de notre organisation dans le douloureux drame congolais. En effet, n'est-ce pas par sa complaisance que le Katanga consolide de jour en jour sa sécession? N'est-ce pas par l'action des impérialistes et de leurs valets impunis que de nombreux crimes ont été commis au Congo? La sécession katan-gaise, qu'on se refuse à traiter comme il se doit, vient d'infliger une honteuse défaite à l'Organisation des Nations Unies, en ajoutant le nom du Secrétaire général à la longue liste des victimes du colonialisme et de l'impérialisme ligués au Congo.

71. En ce qui concerne la République populaire de Chine qui représente à elle seule près du tiers de la population du monde, on se demande vraiment s'il y a volonté sincère d'aboutir à une solution durable des problèmes lorsqu'on croit possible d'ignorer l'avis et les aspirations sociales de ce grand peuple. Ce n'est pas seulement l'absence de la Chine qu'il faut déplorer mais le manque de réalisme qui est à la base de cette discrimination. Il est aisé de comprendre qu'il ne saurait y avoir de paix sans la participation et l'adhésion de tous les peuples sans exception. Il apparaît clairement que les Nations Unies devraient lier à la solution rationnelle et importante du problème du désarmement celle de la restitution, à la République populaire de Chine, de son siège au sein des Nations Unies.

72. Il manque autour de la table ronde des négociations sur le désarmement les représentants des pays non alignés en tant que parties et non en tant qu'arbitres et la République populaire de Chine en tant que grande puissance d'Asie. Avec la présence des pays neutres et de la Chine populaire, tous les peuples auront le sentiment d'être directement associés à la recherche d'une paix équilibrée et vraiment universelle.

73. Nous ne pouvons point dissimuler notre profonde déception provoquée par la reprise frénétique des expériences atomiques. Laissant de côté l'augmentation alarmante de ces armes de destruction massive, nous nous bornerons à souligner l'effet des retombées radio-actives, qui constituent pour les pacifiques et laborieuses populations de l'Union soviétique, des Etats-Unis d'Amérique, d'Afrique ou d'ailleurs de tragiques raisons d'inquiétude. Aussi condamnons-nous fermement et sans restrictions tous les essais nucléaires. Nous lançons un appel solennel

aux Gouvernements de l'Union soviétique, des Etats-Unis d'Amérique et de la France pour qu'ils tiennent compte de l'inquiétude de tous les peuples et arrêtent immédiatement tous les essais nucléaires de quelque nature qu'ils soient et travaillent activement, en collaboration avec la Grande-Bretagne, à la conclusion d'un traité définitif d'interdiction des essais nucléaires.

74. Autre facteur de guerre qui devrait être considéré comme une agression, comme un moyen de perpétuer une domination intolérable, c'est l'ingérence d'un pays dominateur quelconque dans les affaires intérieures d'une ancienne colonie. Ainsi, la présence des bases militaires sur un territoire étranger constitue une des ingérences les plus brutales dans les affaires intérieures des pays où ces bases sont installées. Elles constituent une menace permanente à la paix internationale.

75. Que dire de Berlin où la guerre froide a atteint son paroxysme? Une simple remarque: si l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique le voulaient aujourd'hui même, il n'y aurait plus de problème berlinois. Nous faisons appel à leur conscience.

76. Nous faisons également appel à notre organisation pour que le problème de Berlin, si important soit-il, ne nous fasse pas perdre de vue les répressions coloniales atroces qui sévissent au moment où nous parlons en Algérie, en Angola, dans le Sud-Ouest africain, au Ruanda-Urundi, en Guinée dite portugaise, en Rhodésie, en Afrique du Sud et ailleurs, contre des populations qui réclament leur droit légitime à la liberté. C'est d'abord cette infamie que l'Organisation des Nations Unies se doit de réparer.

77. Les problèmes économiques et financiers, tout comme les considérations politiques qui sont les moteurs des menées colonialistes et impérialistes nous préoccupent au cours de cette session. La décolonisation systématique de notre économie comporte pour nous, pays non développés, la recherche de solutions permanentes partant de nos réalités concrètes et devant aboutir nécessairement au bonheur de nos peuples. Et c'est pour aboutir à ces fins que nous adoptons sans équivoque la politique de non-alignement sur les problèmes économiques, de coopération et d'assistance technique.

78. Notre volonté commune de libérer notre économie des différentes pressions extérieures résulte de notre détermination de consolider l'indépendance politique de nos Etats, indépendance que nous avons mise à la disposition de la liberté et de l'unité de l'Afrique au profit de l'ensemble de ses peuples.

79. La domination étrangère a contraint nos peuples à un effort de production faisant de l'Afrique un des principaux fournisseurs du marché mondial en matières premières. Personne ne songe à nier que les profits résultant de l'exploitation de nos ressources ont servi à satisfaire des intérêts étrangers contre les intérêts de nos peuples.

80. Face à d'immenses richesses exploitées en Afrique et dont une partie du monde s'alimente et assure sa prospérité économique, nos populations demeurent injustement soumises aux tragiques conséquences de la sous-alimentation, de la maladie et de l'ignorance. Il ne s'agit donc pas pour notre communauté humaine de faire du développement économique de nos pays une fin en soi. Le développement que nous souhaitons est celui qui sera pour nos peuples le moyen de satisfaire leurs multiples besoins sociaux

et de combler leurs légitimes aspirations. C'est pourquoi nous nous opposons à ce que le néo-colonialisme succède au colonialisme et travaillons à ce que notre liberté politique soit à tout moment et dans tous les domaines l'instrument efficace de notre libération humaine.

81. Voilà le motif qui mobilise et anime nos peuples dans leur combat contre le sous-développement et pour la rénovation complète de l'économie africaine.

82. Ayant résolument renoncé à troquer notre liberté et notre souveraineté contre certaines libéralités, nous dénonçons par là même le piège grossier que nous tendaient les forces de domination, les puissances économiques et financières étrangères qui nourrissent le dessein de nous maintenir sous leur dépendance.

83. Ce n'est pas sans inquiétudes graves que nous assistons à ce marché de dupes organisé par le néo-colonialisme qui, sous des aspects paternalistes, emploie tous ses efforts auprès de nos Etats récemment libérés pour s'assurer le contrôle de notre liberté politique par la dépendance économique et militaire.

84. Les multiples efforts déployés par les puissances impérialistes pour la constitution des communautés économiques, des zones monétaires ou des alliances militaires ne conduisent nullement à une réelle solidarité, à une sincère association entre des partenaires égaux et libres, mais tendent plutôt à river le pauvre à sa pauvreté, l'esclave à sa chaîne, en maintenant, bien sûr, les trusts coloniaux dans leur rôle de sangsues de l'économie de nos pays.

85. Après des décennies de domination et d'exploitation, il est en effet difficile de croire à ces subites mutations qui masquent en réalité toutes les formes d'association imaginées ici ou là. Le pacte qui lie entre elles les forces qui agissent en Algérie, au Congo, en Angola, en Rhodésie et en Afrique du Sud est le même qui rend solidaires les milieux financiers et les états-majors, opposés à la liberté inconditionnelle et à la souveraineté effective de nos peuples.

86. Nous ne saurions rien tirer de l'exercice de notre souveraineté si nous devons demeurer un réservoir de matières premières et d'énergie humaine qui alimente la prospérité usurpée des puissances colonialistes et impérialistes. C'est sous des aspects économiques, financiers, militaires, voire culturels que le néo-colonialisme cherche à maintenir sous sa subordination égoïste les intérêts légitimes de nos peuples.

87. A Bandoung, à Accra, au Caire, à Casablanca, à Conakry, et tout récemment à Belgrade, comme à toutes les diverses conférences organisées ici et là, les directives politiques adoptées pour briser la domination étrangère ont été établies en fonction de ces réalités objectives.

88. En ce qui concerne la République de Guinée, nous avons affirmé que notre situation économique ne nous permettait pas de faire un choix entre les divers moyens que nous pouvons employer pour accélérer notre développement. Nous entendons utiliser toutes les formes d'aide qui s'offrent à nous, à la seule condition que soient scrupuleusement respectées notre souveraineté et notre indépendance.

89. Etendant cette définition à l'ensemble des pays sous-développés, nous pouvons affirmer que le prin-

cipal moyen de développement, ce sont les peuples de ces pays qui le détiennent, si l'on considère la place importante que tient dans le monde notre production, assurée cependant avec des instruments souvent rudimentaires.

90. C'est sur la base de ces réalités, à la fois positives et négatives, que nous devons rechercher les formules les mieux adaptées à un autodéveloppement économique, formules auxquelles viendront s'ajouter les différentes autres possibilités de développement pour nos pays.

91. Les forces de reconquête coloniale, les puissances impérialistes emploient les complots économiques et militaires, la division et la diversion. C'est pourquoi les pays sous-développés doivent demeurer infiniment attentifs à tout ce qui menace leur unité, à tout ce qui met en péril leur solidarité, à tous les phénomènes qui compromettent leur cohésion.

92. Ces pays ont suffisamment payé au monde de l'opulence et de la féodalité, ils ont été trop longtemps victimes du règne de l'injustice et de l'exploitation pour ne pas utiliser toutes leurs ressources et tous leurs moyens dans la construction d'un monde de justice.

93. Mais nous entendons que la direction des affaires d'Afrique revienne aux peuples d'Afrique, sans aucune contrainte ni aucune substitution d'autorité dans aucun des domaines de nos activités politiques ou économiques, financières ou militaires, sociales ou culturelles.

94. Tout ce qui s'inscrira d'une manière positive dans les perspectives politiques de notre lutte commune d'indépendance et d'unité des peuples africains sera une importante contribution à l'accélération d'une véritable émancipation de nos peuples et à une rapide promotion de l'Afrique, qui aborde la vie universelle avec la volonté affirmée d'être un instrument de coopération internationale, un élément de concorde et de paix dans le monde.

95. C'est justement pour favoriser une action efficace en vue du bonheur des peuples et une harmonie universelle que nous souscrivons avec force à la politique de non-alignement.

96. Dès l'abord, disons que le non-alignement ne saurait être à son tour une condition négative autour d'intérêts contestables car ce serait alors élargir et approfondir les méfaits de la guerre froide. Notre attitude, face aux divers problèmes, se définit uniquement en fonction des objectifs élevés que nous nous sommes fixés.

97. Aux variations nécessaires et fécondes qui affectent nos sociétés de région à région, à leur riche différence dans l'espace, se superposent déjà dans la plupart d'entre elles les changements dans le temps, des mutations que seules permettent la liberté et l'indépendance. Chaque nation, tout en profitant de l'acquis universel, se développe de façon originale, aménage et approfondit ses rapports avec les autres nations et avec son propre milieu géographique. C'est dire que chaque peuple, chaque nation a sa pensée propre, ses vertus propres, son rythme et son trajet singuliers. Les efforts des peuples pour une meilleure harmonisation de leurs intérêts, une amélioration constante de leurs conditions d'existence rejoindront toujours les préoccupations des sociétés qui mettent le bonheur de l'homme au centre de leurs activités.

98. Ainsi notre position dans le monde, réprouvant les coalitions, exalte la manifestation de la personnalité des peuples et des nations, leur libre expression particulière dans les conditions objectives qui sont les leurs. Le droit pour chaque nation de choisir, sans contrainte, le régime politique et l'organisation économique qui lui conviennent, le refus de subordination d'un peuple aux intérêts particuliers d'un autre animent quelques-uns des pôles du non-alignement.

99. Le non-alignement est un principe éminemment actif parce qu'il se fonde sur la recherche constante de l'intérêt des peuples.

100. Disons, avec le président Sékou Touré, que la politique de non-alignement est une politique engagée et positive^{1/}:

"Engagée, car nous sommes intéressés par tous les phénomènes qui nous entourent et qui ont une incidence directe ou indirecte sur la liberté des peuples, la démocratie et la paix dans le monde. Elle est positive, car nous ne nous déterminons jamais négativement. Notre politique est faite d'affirmations dans le cadre d'une pensée constructive qui répond à nos aspirations, au progrès, à de meilleurs rapports entre les peuples, à une paix solide. Elle est motivée par notre volonté d'édifier une vie plus juste et plus heureuse.

"Notre politique n'est donc pas dirigée contre tel ou tel peuple, tel ou tel régime, tel ou tel pays, tel ou tel homme.

"Le motif de notre action politique n'est pas de détruire, mais de construire. Nous devons donc, en toute logique, affirmer nos options dans leurs aspects positifs et non pas à travers les conséquences négatives qu'elles comportent nécessairement."

101. Cette politique de non-alignement nous amène à condamner l'un des aspects les plus paralysants de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la constitution soit de majorités automatiques soit de groupes mus par un même ressort, toujours systématiquement et invariablement opposés, allergiques l'un à l'autre.

102. Les pays non alignés auront répondu à leur vocation véritable dans la mesure où ils joueront pleinement leur rôle d'élément d'équilibre et lorsqu'ils pourront objectivement contribuer à résoudre toutes les questions, en se servant de toute la force de leur poids pour que soit suivi le droit chemin de la vérité dans la recherche de la paix et du bonheur pour tous.

103. Chaque pays ici présent doit être convaincu de sa pleine souveraineté et décider, en conséquence, qu'aucun pays, si ami soit-il, ne pense et n'agisse à sa place dans l'exercice complet et autonome de cette souveraineté. Il y va de l'intérêt vital de la communauté internationale dans son ensemble et, singulièrement, en ce qui concerne son instrument de coopération que constitue l'Organisation des Nations Unies.

104. Nous en appelons tout particulièrement aux pays africano-asiatiques, eux qui ont été si longtemps spoliés, qui ont subi le poids de l'esclavage et mesurent toute la portée de la liberté reconquise. Hier, enjeu des colonisateurs qui les exploitaient jusqu'au sang, ils demeurent encore aujourd'hui l'enjeu de

leurs anciens occupants qui veulent en constituer des majorités automatiques — en tout cas des machines à voter — au sein des divers organismes, ou encore faire peser sur eux l'hypocrisie du néo-colonialisme pour conserver une place que le cours de l'histoire leur a déjà ravie.

105. En conclusion, comme toutes les délégations ici représentées, nous sommes pleinement conscients de l'importance de la présente session de notre organisation et nous nous posons, comme beaucoup d'autres, l'angoissante question de savoir si cette seizième session sera celle de la paix ou celle de la guerre. Tel est en effet le dilemme auquel nous avons à faire face aujourd'hui.

106. Ceux qui veulent la guerre pourront à leur aise poursuivre leur vaine tentative de maintien par la force en Algérie, en Angola, en Guinée dite portugaise, au Mozambique, au Sud-Ouest africain, au Kenya, au Congo, en Rhodésie, en Afrique du Sud. Ils pourront continuer la course folle aux armements, intensifier les essais nucléaires, user et abuser d'actes d'intimidation, s'efforcer de faire sauter la poudrière de Berlin et persister par la ruse ou la corruption à dominer et à exploiter d'autres peuples.

107. En revanche, le camp de la paix et du progrès, conscient des impératifs de l'heure, saura se prononcer clairement pour une décolonisation intégrale en Afrique et en Asie, un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace en vue d'une coexistence et d'une compétition pacifique entre Etats de régimes sociaux différents et pour le respect inconditionnel des aspirations des peuples et de leur droit souverain et exclusif de vivre sous les régimes de leur choix et, enfin, pour une coopération internationale à la fois sincère, loyale et efficace.

108. Puisque tel est aujourd'hui le dilemme, le choix nous semble à la fois facile et inéluctable. Pour notre part, ce choix est déjà fait. Prenant toutes nos responsabilités nous serons résolument aux côtés des combattants pour la liberté partout et le progrès pour tout le monde, aux côtés des anticolonialistes effectifs, aux côtés de ceux qui ont foi en l'homme et en son avenir radieux, aux côtés de tous ceux qui œuvrent pour la paix et la survie de l'humanité. Voilà les perspectives exaltantes qui détermineront au cours de la seizième session l'attitude et les votes de la délégation guinéenne.

109. M. YIFRU (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: C'est avec un vif plaisir que je monte aujourd'hui à cette tribune pour prendre la parole devant la seizième session de l'Assemblée générale et pour adresser à toutes les délégations les vœux sincères du Gouvernement et de la délégation de l'Ethiopie.

110. On a déjà beaucoup parlé des nombreux problèmes impératifs et pressants qui figurent à notre ordre du jour. Des positions ont été prises et réaffirmées, et diverses politiques ont été suggérées et expliquées. Les différentes commissions sont sur le point de commencer leurs travaux, et elles s'efforceront de trouver des solutions justes et pacifiques à beaucoup de ces problèmes. La délégation éthiopienne espère que l'on s'y emploiera efficacement.

111. Je n'ai pas l'intention de retenir l'Assemblée en évoquant longuement les multiples difficultés qui inquiètent le monde à l'heure actuelle. Je n'entends pas non plus essayer de présenter sous une nouvelle forme les vues de ma délégation concernant ces problèmes. Je crois en effet que la position de

^{1/} Discours prononcé à Conakry le 14 août 1961.

l'Ethiopie à l'égard de la plupart d'entre eux est bien connue de tous. Je me propose donc de borner mes remarques à certains problèmes particuliers qui constituent les menaces les plus sérieuses contre la paix du monde, et à quelques autres questions qui présentent une importance capitale pour l'Assemblée.

112. Nous constatons que le monde d'aujourd'hui glisse inexorablement vers un précipice au fond duquel le guette la destruction totale. Nous nous trouvons donc ici réunis sur la scène de l'histoire tandis qu'une symphonie armée nous offre une sinistre musique de fond, ponctuée par le roulement de timbale des explosions nucléaires. Aujourd'hui, alors que les moyens dont dispose l'humanité pour améliorer son niveau de vie et pour garantir le bien-être physique et spirituel de tous ont atteint une ampleur jamais égalée jusqu'ici dans l'histoire, il semble que la capacité, et parfois même la volonté de destruction universelle de l'homme, soit sans précédent. Il nous faut absolument sortir de ce cauchemar.

113. Personne ne sera surpris si je dis que lorsqu'elle envisage les moyens d'éviter le désastre qui menace de nous balayer et de nous engloutir et les mesures susceptibles d'assurer la paix et la sécurité que nous réclamons comme un droit inaliénable pour nous-mêmes et pour les générations futures, ma délégation prend pour point de départ notre organisation même, au Siège de laquelle nous sommes réunis à l'heure actuelle. Le dévouement de l'Ethiopie à la cause de la sécurité collective, laquelle trouve son expression la plus éloquente dans les principes énoncés dans la Charte, est trop connu pour que j'aie besoin d'insister. En tant que petit pays, l'Ethiopie a toujours compris que l'Organisation des Nations Unies représentait la protection la plus sûre et la garantie la plus efficace contre toute atteinte à la paix, contre l'agression et contre la violation ou la méconnaissance du droit des petites nations. Mon souverain respecté, Sa Majesté impériale Haïlé Sélassié Ier, a défini la position de l'Ethiopie à l'égard des Nations Unies à la Conférence des Etats non alignés qui s'est tenue du 1er au 6 septembre 1961 à Belgrade, lorsqu'il a déclaré:

"... celui qui, agissant de propos délibéré et avec préméditation, porte préjudice à l'Organisation des Nations Unies, l'affaiblit ou met en danger son existence en tant qu'organisme international efficace et énergique... prive le monde de son dernier et de son meilleur espoir de paix; il prive les petites nations du rempart que les Nations Unies leur fournissent contre l'oppression et l'agression, et il supprime la tribune où leurs voix pourraient se faire entendre contre l'injustice et l'oppression".

114. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les diverses activités, normales ou exceptionnelles, dont l'Organisation s'est acquittée, nous ont fourni à nouveau la preuve tangible que les Nations Unies peuvent représenter une force au service du bien commun. Si par exemple le calme et la sécurité ont été rétablis jusqu'à un certain degré dans une grande partie du Congo, cela est dû dans une large mesure à l'initiative des Nations Unies qui ont réagi devant la menace que le problème congolais représentait pour la paix du continent africain. Si, comme les tragiques événements de ces jours derniers paraissent l'indiquer, le calme qui semble régner au Congo n'est pas encore fermement établi, cela n'est pas dû à une imperfection quelconque de la Charte. C'est plutôt

une combinaison de forces réactionnaires qui est à l'origine de l'impasse qui existe actuellement au Katanga. Aussi devons-nous persévérer et mettre en jeu toutes nos ressources pour assurer la réintégration totale du Katanga dans la République du Congo.

115. Cette dernière est et doit demeurer une et indivisible. En vérité, il est de notre devoir d'aider le Gouvernement central à ramener la province du Katanga au sein de la République et à expulser tous les mercenaires de cette province. De l'avis de ma délégation, c'est là la seule justification possible de la présence des Nations Unies au Congo. Si nous n'avons pas l'intention d'exécuter les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à cet égard, on peut se demander pourquoi les Nations Unies restent dans la République du Congo.

116. Il est évident que si nous voulons assurer cette réintégration, il nous faut expulser tous les mercenaires du Katanga et empêcher leur retour. Si les mercenaires n'ont pas une nationalité connue ou si les gouvernements intéressés ne veulent pas prendre des mesures énergiques pour les empêcher de revenir au Katanga, le commandement des Nations Unies devra les remettre aux mains du Gouvernement central, lequel pourra prendre toutes les mesures légales qu'il jugera nécessaires. Il ne faut plus tolérer que les mercenaires faits prisonniers puissent revenir au Katanga grâce à divers moyens et stratagèmes. En outre, nous devons condamner toute ingérence coloniale dans la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il faut également condamner et arrêter les machinations des réactionnaires qui encouragent les autorités du Katanga dans leurs desseins inconsidérés.

117. En ce qui concerne les affaires mondiales, nous partons de l'hypothèse qu'aujourd'hui aucun pays ne veut la guerre ni ne la cherche. Nous ne pouvons pas croire qu'à l'heure actuelle un pays quelconque insisterait de propos délibéré pour atteindre des objectifs politiques ou économiques s'il se rendait compte que dans ces conditions une guerre serait inévitable ou probable. Si donc il y a la guerre, ce sera parce que l'une des parties aura mal calculé et mal évalué la résolution ou la patience de l'autre.

118. Nous ne pouvons cependant oublier que les deux plus grandes puissances suivent à l'heure actuelle une politique qui, valable ou non en soi, doit inévitablement amener des conflits et des frictions, et en amène effectivement. Dans la mesure où ces conflits résultent des efforts de l'un ou de l'autre groupe pour faire accepter sa propre philosophie politique ou économique ou pour imposer son système de gouvernement, nous autres Membres de l'Organisation des Nations Unies avons non seulement le droit, mais encore le devoir, d'insister pour que les intéressés fassent preuve de retenue, afin d'éviter une erreur de calcul qui serait notre perte à tous.

119. Malheureusement, il nous faut reconnaître aussi que les grandes puissances sont capables d'agir non seulement en violation des principes selon lesquels nous cherchons à régir les rapports entre nations, mais encore sans se soucier de la sécurité du monde dans son ensemble. Ainsi, en dépit des appels répétés que l'Assemblée générale lui a adressés pour qu'il s'abstienne d'effectuer de nouvelles expériences nucléaires, le Gouvernement français a continué à mettre en péril la vie des Africains.

120. Récemment, le monde a été profondément choqué par la décision unilatérale et inattendue de l'Union soviétique de reprendre les essais nucléaires. Peu après, les Etats-Unis d'Amérique ont recommencé leurs expériences nucléaires souterraines. Or, tous les essais nucléaires, qu'ils soient effectués dans l'atmosphère ou dans les profondeurs de la terre, n'ont qu'un seul but, celui de perfectionner les armes nucléaires. C'est pourquoi il faut déplorer tous les essais de ce genre et y mettre fin rapidement.

121. Certes, il faut être réalistes et reconnaître que les moyens dont nous disposons pour empêcher les grandes puissances de déclencher leurs engins atomiques sont limités; toutefois, il est possible d'exiger à l'unanimité l'arrêt immédiat, suivi de l'interdiction complète, de toutes les expériences nucléaires, et de désigner ainsi au tribunal de l'histoire ceux qui devront répondre de leurs actes devant la postérité, si du moins il y en a une.

122. Dans ce domaine, la délégation éthiopienne est convaincue que le projet de résolution^{2/} qu'elle a présenté l'année dernière avec neuf autres Etats Membres au sujet de l'interdiction des armes nucléaires doit être examiné en priorité. Je n'ai pas l'intention de reprendre en détail les arguments que nous avons invoqués l'an dernier; qu'il me suffise de dire que notre projet de résolution a l'appui de la grande majorité des Etats Membres, parce qu'il exprime les aspirations de l'humanité. Aussi espérons-nous que les grandes puissances intéressées l'approuveront, ce qui en garantira la mise en œuvre. Mais quelle que soit leur position, il faut que l'Assemblée générale se prononce sur ce projet de résolution.

123. A notre époque, le désarmement est devenu une nécessité impérieuse. Il n'est probablement pas d'autre problème dont on ait tant parlé et pour la solution duquel on ait fait si peu. La délégation éthiopienne estime que les Nations Unies doivent faire davantage en ce qui concerne la question du désarmement. Nous pouvons nous prévaloir de la déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement [A/4879], signée le 20 septembre 1961 par les deux grandes puissances et, prenant ce document pour point de départ, réclamer de ces deux puissances qu'elles s'engagent fermement à l'avance à respecter les décisions que l'Assemblée générale pourra prendre; nous éprouverons ainsi la sincérité des deux parties intéressées, qui protestent de leurs intentions pacifiques, mais qui ponctuent souvent ces affirmations d'explosions nucléaires.

124. La crise de Berlin est née parce que les quatre grandes puissances n'étaient pas d'accord sur l'avenir de l'Allemagne, et en particulier sur le statut de Berlin. Nous lançons donc un appel à toutes les puissances intéressées pour qu'elles trouvent une solution définitive à ce problème qui provoque actuellement une profonde anxiété dans le monde.

125. En bonne place sur la liste des questions dont nous devons à toute force nous occuper figure la liquidation définitive du colonialisme. A cet égard, je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour dire une fois de plus combien le Gouvernement et le peuple éthiopiens sont heureux que le Sierra Leone

ait été admis à l'Organisation des Nations Unies. Nous adressons nos vœux de succès et de prospérité à ce nouveau membre indépendant de la communauté internationale.

126. Nous sommes persuadés que l'évolution et la lutte auxquelles un si grand nombre d'entre nous ont participé se termineront par un triomphe. Afin que les étapes finales de ce processus ne soient pas freinées ou retardées, nous demandons, en reprenant les termes de la déclaration finale adoptée par la Conférence des pays non engagés à Belgrade, "l'abolition immédiate, inconditionnelle, totale et définitive du colonialisme". Nous ne pouvons accepter moins, et rien d'autre ne nous satisfera.

127. En d'autres termes, le continent africain doit être complètement libéré du joug du colonialisme. Il faut que l'Algérie, le Kenya, l'Ouganda, la Rhodésie du Nord, la Rhodésie du Sud, le Nyassaland, l'Angola, le Mozambique, Zanzibar, le Sud-Ouest africain, bref, tous les territoires africains dépendants, soient libres sans aucune exception.

128. En ce qui concerne l'Algérie, nous insistons pour que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution^{3/} prévoyant les moyens propres à assurer que le peuple algérien pourra exercer de façon adéquate son droit de libre détermination. Autrement dit, si la question ne peut pas être réglée définitivement par la négociation, nous estimons que le projet de résolution qui n'a pas été adopté en entier l'année dernière doit être voté à la présente session, car c'est le seul moyen de sortir de l'impasse qui subsiste dans ce territoire d'Afrique du Nord ravagé par la guerre.

129. Nous applaudissons à la libération de Jomo Kenyatta qui, sorti de prison, a repris son rôle à la tête du Kenya, pays voisin du nôtre. Pour ne parler que de l'histoire récente, le gouvernement et le peuple éthiopiens entretiennent avec le peuple et les dirigeants du Kenya des relations et des liens étroits, qui remontent à l'occupation de l'Ethiopie par les fascistes entre 1936 et 1941, époque où un certain nombre de nos compatriotes étaient en exil dans ce beau pays. Nous comptons bien collaborer avec le Kenya et renforcer nos liens avec ce pays lorsqu'il sera devenu indépendant. Nous espérons que son accession à l'indépendance suivra de près celle du Tanganyika, territoire qui, nous l'espérons, se joindra à notre organisation en décembre prochain.

130. Alors que le Kenya, l'Ouganda et dans une certaine mesure le Nyassaland semblent assurés d'accéder à l'indépendance sous un gouvernement africain, le tableau est plus sombre en ce qui concerne les deux Rhodésies. Les massacres, les emprisonnements et les mesures d'oppression dont ont été victimes récemment les partisans de Kenneth Kaunda en Rhodésie du Nord sont pour nous une cause d'anxiété et d'indignation profondes. Nous adressons donc un appel au Gouvernement du Royaume-Uni pour qu'il accorde l'égalité à la population africaine en ce qui concerne le droit de vote, afin que chaque territoire puisse décider de son propre avenir, quelle que soit l'attitude des colons.

131. Si cela n'est pas fait rapidement et si la majorité africaine ne se voit pas conférer les pouvoirs gouvernementaux dès maintenant, nous sommes cer-

^{2/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, points 67, 86, 69 et 73 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.254 et Add.1-3.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 71 de l'ordre du jour, document A/4660, par. 4.

tains que le Gouvernement du Royaume-Uni portera une lourde responsabilité. Nous acceptons de bonne foi tous les peuples, mais dans le présent cas, nous sommes contraints de rejeter toute politique perpétuant la suprématie des colons blancs sous les apparences d'une société multiraciale. La seule politique réaliste et acceptable pour les Africains est le transfert des pouvoirs aux Africains. Rien d'autre ne nous donnera satisfaction, et nous sommes bien décidés à appuyer nos compatriotes africains dans ces territoires. Notre position est la même à l'égard de Zanzibar, comme d'ailleurs de toutes les autres colonies d'Afrique.

132. Le cas de l'Angola exige un examen spécial. On ne se rend pas compte de toute l'horreur de la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui nos frères de l'Angola: la censure et les autres mesures de répression continuent en effet à masquer ce qui se passe dans ce territoire. Mais ce que l'on en sait suffit à justifier notre intervention immédiate et à susciter de notre part une condamnation universelle. Plus de 140 000 réfugiés se sont enfuis de chez eux, ce qui indique de façon saisissante jusqu'où le Gouvernement du Portugal est allé dans la voie de la terreur et de l'oppression. A cet égard, je tiens à dire à la République du Congo (Léopoldville) notre sincère reconnaissance pour l'assistance qu'elle a donnée aux milliers de réfugiés qui se trouvent à l'heure actuelle sur son territoire. De notre côté, nous continuerons à aider le peuple de l'Angola dans sa lutte pour l'indépendance. Nous sommes certains que tous les autres États africains, ainsi que tous les pays épris de liberté, donneront un appui tout aussi efficace aux réfugiés et aux combattants de la liberté de l'Angola.

133. La politique de discrimination raciale que certains États persistent à suivre pose un problème à peine moins grave. Nous sommes attristés, mais non pas atterrés, par les incidents qui se produisent de temps en temps même dans les États qui se disent les plus civilisés. Aussi, lorsque nous parlons de préjugés raciaux, nous songeons essentiellement à l'Union sud-africaine, où se pratique une politique officielle de discrimination. A notre avis, les Nations Unies ont fait bien trop peu dans le passé pour résoudre ce problème. Nous faisons donc appel à tous les États Membres pour qu'ils engagent une action collective et prennent des sanctions qui montreront une fois pour toutes à l'Afrique du Sud que le mode de vie qu'elle a choisi est condamné par l'humanité et que, mise à part toute considération de principe, il n'est pas de son intérêt de persister plus longtemps dans cette voie.

134. L'Éthiopie et la Nigéria ont soumis conjointement à la Cour internationale de Justice de La Haye^{4/} la question des nombreuses violations des dispositions du Mandat que détient l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain. L'action ainsi intentée sera poursuivie avec toute la vigueur et toute l'énergie voulues. Nous sommes heureux de pouvoir dire que tous les États africains ont participé à toutes les décisions qui ont abouti à cette initiative. Nous sommes également heureux de savoir que le Ghana et d'autres pays envisagent d'intervenir auprès de la Cour pour appuyer cette démarche. A notre avis, cette coopération fait augurer une action concertée dans d'autres domaines d'intérêt commun. Toutefois, cette action judiciaire ne suffit pas. Aussi demandons-nous des mesures

plus énergiques que celles qui ont été prises dans le passé, des mesures de nature à donner des résultats tangibles et positifs. Ces dernières années, le Gouvernement sud-africain, agissant en violation du Mandat, a fait du Sud-Ouest africain une prison en installant des forces armées tout au long des frontières de ce territoire afin de pouvoir continuer sans entraves à massacrer et à emprisonner, bref, à liquider en masse les habitants innocents de ce territoire international.

135. Les Nations Unies ne peuvent fermer les yeux devant ces faits; elles ne peuvent refuser d'entendre les cris des peuples coloniaux et rester sans rien faire tandis que les puissances coloniales résistent à tous les appels à la raison et à la justice. Sinon, elles abdiqueraient toutes leurs fonctions et toutes leurs responsabilités. L'année dernière, à une écrasante majorité, l'Assemblée générale a demandé la prompte liquidation des derniers bastions du colonialisme. Malheureusement, sa résolution [1514 (XV)] est restée dans une large mesure sans effet. Nous ne pouvons pas nous contenter cette année d'adopter simplement une autre résolution rédigée dans les mêmes termes généraux. Si des mesures positives efficaces ne sont pas prises pour assurer la mise en œuvre des résolutions qui expriment la volonté de notre organisation, nous risquons de voir les décisions que nous prenons ici perdre de plus en plus leur signification aux yeux de ceux qui considèrent les Nations Unies comme garantes de leur avenir. Nous avons prouvé que nous pouvons agir en cas d'urgence. Agissons maintenant carrément et honnêtement pour résoudre ce problème et pour le rayer définitivement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

136. A ce propos, je voudrais faire remarquer que jusqu'ici l'on ne s'est pas opposé aussi efficacement qu'on aurait pu le faire à un danger dont beaucoup reconnaissent l'existence, à savoir l'extension de la guerre froide aux régions qui avaient réussi à ne pas s'y trouver mêlées. Cette évolution présente un risque particulier pour les pays africains et asiatiques; en effet, un grand nombre d'entre eux n'ont accédé que récemment à l'indépendance et les grandes puissances considèrent leurs territoires comme un domaine qu'elles doivent se disputer, menaçant ainsi le développement pacifique et rationnel de la structure économique et sociale de ces pays. Nous avons vu malheureusement avec quelle facilité des régions autrefois tranquilles pouvaient succomber aux pressions de ce genre et se transformer en champs de bataille de la guerre froide. Nous estimons essentiel de résister à cette évolution, de manière que la guerre froide soit circonscrite dans les limites les plus étroites possibles. Il semble à ma délégation que l'un des moyens d'atteindre ce but est de prévoir un cadre institutionnel permettant de limiter les problèmes de caractère essentiellement local à la région directement visée. Afin d'arriver à ce résultat en Afrique, nous demandons aux nations sœurs de ce continent de s'unir pour créer, conformément à l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, une organisation régionale des États africains dont la tâche fondamentale serait de fournir le mécanisme grâce auquel les problèmes qui se posent sur le continent africain et qui intéressent avant tout cette région pourraient être examinés en tout premier lieu par des Africains, dans une Assemblée africaine, à l'abri des influences et des pressions de l'extérieur. Nous espérons bien que les autres membres africains des

^{4/} Cour internationale de Justice, Requête introductive d'instance, affaire du Sud-Ouest africain (liste générale, 1960, No 47).

Nations Unies, que nous croyons tout aussi soucieux que nous de ne pas se trouver entraînés dans les difficultés de la guerre froide, appuieront sans réserve cette proposition. Comme celle-ci se fonde sur l'Article 52 de la Charte, nous pensons qu'il est clair pour tous que notre désir n'est pas de nous désolidariser de la communauté mondiale, mais de créer des institutions qui nous soient propres, conformément aux dispositions de la Charte.

137. Quatre points restent encore à traiter, qui tous concernent les institutions des Nations Unies, à savoir la représentation du Gouvernement de la République populaire de Chine, l'élargissement du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, la réorganisation du Secrétariat, et enfin le mécanisme d'assistance technique et économique.

138. Deux points de notre ordre du jour ont trait à la représentation du Gouvernement de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Parce qu'elle croit à la coexistence pacifique des Etats, indépendamment des différences entre les systèmes politiques et sociaux, et parce qu'elle se rend compte des avantages de l'universalité, la délégation éthiopienne appuiera la proposition tendant à ce que le Gouvernement de la République populaire de Chine occupe sa place légitime aux Nations Unies.

139. En examinant la structure de l'Organisation, la délégation éthiopienne voudrait faire remarquer que, de 51 à l'origine, le nombre des Membres est passé à 100. Malgré cela, la composition de certains des organes principaux, et notamment celle du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, reste ce qu'elle était il y a 16 ans. Compte tenu des changements dont il vient d'être question, il convient d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité aussi bien que du Conseil économique et social afin de faciliter une participation accrue des pays d'Afrique et d'Asie qui, à l'heure actuelle, ne sont pas suffisamment représentés.

140. En ce qui concerne la réorganisation du Secrétariat, la délégation éthiopienne est d'avis qu'il faut respecter les dispositions de l'Article 97 de la Charte. Il convient de noter que, selon ces dispositions, une seule personne doit occuper le poste de Secrétaire général. Par souci de justice envers tous les intéressés, il est préférable de choisir comme Secrétaire général un ressortissant des pays d'Afrique ou d'Asie.

141. A ce sujet, je voudrais rappeler à l'Assemblée générale la résolution 1559 (XV), concernant le problème chronique du déséquilibre de la répartition géographique au Secrétariat des Nations Unies. Par cette résolution, le Secrétaire général était prié, entre autres choses, d'intensifier ses efforts pour donner effet aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question. Il est indispensable que les collaborateurs les plus proches du Secrétaire général soient également recrutés sur la base d'une répartition géographique équitable.

142. Mon pays participe depuis un an aux travaux du Conseil économique et social. Seul pays africain siégeant à ce Conseil, il a observé de très près les efforts des Nations Unies dans le domaine économique et social, tout en s'efforçant de porter à l'attention du Conseil les problèmes spécifiquement africains. Notre expérience au sein du Conseil économique et social nous a convaincus plus que jamais que la meilleure façon de servir l'intérêt des pays sous-développés est de faire passer toute l'assistance par

l'intermédiaire des Nations Unies. En ce qui concerne les activités sociales et l'assistance technique, le problème n'est pas simplement de fournir davantage de fonds à l'Organisation des Nations Unies. Certes, il est indispensable que ces fonds augmentent, mais il s'agit également d'utiliser efficacement les ressources disponibles.

143. Selon nous, il est fort inquiétant de constater que certaines entreprises font double emploi et que les objectifs de quelques activités des Nations Unies et des institutions spécialisées ne sont pas clairement définis. Nous estimons qu'il devrait exister une coordination efficace, même si cela doit entraîner des changements dans la structure de ces institutions. La coordination des activités dans le domaine économique et social et dans celui de l'assistance technique des Nations Unies devrait être effective, au niveau de la planification et de l'exécution. Les institutions spécialisées, travaillant en coopération étroite avec les commissions économiques régionales, devraient établir avant tout sur une base régionale, au stade de la planification, un ordre de priorité correspondant aux ressources de l'Organisation.

144. Au niveau de l'exécution, il devrait également exister une coordination efficace de l'assistance économique et technique. Là encore, les commissions économiques régionales devraient jouer un rôle de premier plan, surtout en ce qui concerne les programmes régionaux intéressant les territoires qui sont de leur ressort respectif. Elles devraient avoir une plus grande latitude pour mettre en route leurs propres programmes et pour assumer, le cas échéant, des fonctions d'exécution en matière d'assistance technique.

145. Qu'il me soit permis d'appeler ici l'attention de l'Assemblée sur un problème que la délégation éthiopienne a eu l'honneur de soumettre au Conseil économique et social à sa trente-deuxième session. Au mois de mai dernier, sous les auspices de l'UNESCO et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), des représentants éminents des Gouvernements africains se sont réunis à Addis-Abéba pour évaluer les besoins de leurs pays respectifs dans le domaine de l'éducation et pour définir les efforts à accomplir sur ce point en fonction de leur développement économique d'ensemble. Les délibérations de cette conférence ont fait apparaître de façon concrète la situation alarmante qui règne sur le continent africain en matière d'éducation. Pour faire face aux besoins fondamentaux, la conférence a donc fixé les buts suivants: augmentation de 20 p. 100 des effectifs scolaires dans les écoles africaines durant les cinq années à venir, et élimination de l'analphabétisme d'ici 1980. La réalisation de ces objectifs exigera de la part des Gouvernements africains des efforts redoublés et des sacrifices héroïques. Compte tenu des buts qui ont été fixés, la conférence a estimé que le montant de l'aide extérieure, actuellement évalué à 140 millions de dollars, devrait être porté à 450 millions de dollars d'ici 1965. La délégation éthiopienne — et toutes les délégations africaines, j'en suis sûr — demande à l'Assemblée générale d'adopter la résolution 837 (XXXII) du Conseil économique et social, qui prie tous les Etats Membres de mobiliser leurs ressources et d'aider les pays d'Afrique à atteindre ces objectifs.

146. Dans mon intervention, je n'ai évoqué qu'un petit nombre des problèmes pressants qui se posent à nous. Le fait est que pour un grand nombre de ces

problèmes, il n'y a pas de solution facile ou nettement définie; aussi sommes-nous forcés d'improviser, de nous contenter de demi-mesures, de tâtonner dans une demi-obscurité, à demi certain seulement de ce que nous recherchons, ne sachant jamais complètement ni où nous en sommes ni ce que nous avons déjà accompli. Sur notre terre, les progrès de l'humanité n'ont été au mieux qu'une évolution pénible et laborieuse, et c'est peut-être manquer de réalisme que de s'attendre qu'il en soit autrement.

147. Néanmoins, si nous travaillons avec zèle et énergie, si nous faisons face honnêtement et franchement aux crises et aux problèmes actuels, nous aurons accompli notre devoir envers nous-mêmes et envers l'humanité. De cette manière, nous semble-t-il, nous contribuerons grandement à faire régner la paix et la sécurité dans le monde.

M. Pipinelis (Grèce), vice-président, prend la présidence.

148. M. AMMOUN (Liban): Les peuples arabes, qui sont à la fois asiatiques et africains, qui constituent le lien géographique et humain entre l'Asie et l'Afrique, se réjouissent, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette Assemblée. L'unanimité qui s'est faite autour de vous et à laquelle nous sommes sensibles, cette unanimité qui fut un hommage à vos qualités exceptionnelles et l'expression de l'opinion des délégations des peuples des cinq continents — est de bon augure pour la poursuite des travaux de cette session, session qui s'ouvre cependant dans une atmosphère d'inquiétude profonde pour le monde entier.

149. L'institution des Nations Unies laissait entrevoir, il y aura bientôt 17 ans, l'avènement d'un monde nouveau, uni dans la paix, soumis à la loi, vivant sous l'autorité d'une organisation universelle fondée elle-même sur les principes de liberté, d'égalité et de justice.

150. Les yeux des peuples se tournaient vers la Charte, qui consacrait définitivement ces principes; les uns, saignant encore des blessures de deux guerres mondiales, comptaient sur le concept nouveau de la sécurité collective pour que soit évitée une guerre nouvelle, plus atroce et plus destructive que jamais; les autres, ployant encore sous le joug du colonialisme ou souffrant de l'injustice économique et sociale, voyaient se lever l'aube de la libération et de l'égalité, dans le respect de la dignité humaine. Si tel était l'ordre nouveau vers lequel convergeaient tous les espoirs, pourquoi ne s'en est-on pas contenté? Pourquoi les peuples ont-ils éprouvé la nécessité de s'assembler en d'autres lieux, en Asie, en Afrique, en Europe, et de se concerter en dehors de cette enceinte? Pourquoi, après San Francisco qui répondait aux aspirations du monde entier, y a-t-il eu Bandoung, pourquoi y a-t-il eu Belgrade? Pourquoi aussi Brazzaville, Casablanca et Monrovia? Les événements que nous vivons aujourd'hui nous donnent la réponse à cette question.

151. La Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandoung en 1955, n'est pas cependant l'expression des aspirations de l'Asie et de l'Afrique uniquement. L'esprit de Bandoung est celui de notre Charte. Ses principes et ses objectifs sont ceux des Nations Unies, ou du moins ce que les principes des Nations Unies auraient dû être dans la pratique internationale.

152. C'est parce que ces principes n'étaient pas appliqués, ou tardaient dangereusement à l'être que les nations africaines et asiatiques se sont réunies à Bandoung, où elles ont été le porte-parole de tous les opprimés ou de tous les délaissés, à quelque continent qu'ils appartiennent; elles ont également été la voix de tous ceux qui appelaient de leurs vœux la paix sur le monde.

153. On sait cependant que Bandoung, considérée tout d'abord avec quelque appréhension, n'avait pas tardé à recevoir un accueil favorable dans les milieux les plus divers. Les résolutions qui y furent adoptées, loin de dresser les nations de couleur contre l'Occident, proclamaient leur attachement à la Déclaration des droits de l'homme et leur appui aux principes et objectifs des Nations Unies tendant à assurer la paix sur une base de justice et d'égalité nationale et raciale. Le principe de la coopération sur un plan mondial était inscrit dans les résolutions concernant les problèmes économiques et culturels. Il est vrai que les peuples d'Afrique et d'Asie ont le plus bénéficié de cette instance. N'est-ce pas parce qu'ils étaient les plus déshérités, au point que les principes de la Charte ne semblaient pas avoir été conçus pour eux?

154. Quoi qu'il en soit, 25 nations d'Asie et d'Afrique entraient, cinq ans après Bandoung, dans le sein des Nations Unies et nous venons d'y accueillir une nouvelle nation africaine. L'Organisation internationale était ainsi redevable à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie de la mise en application du principe longtemps oublié de l'universalité.

155. Mais l'œuvre est loin d'être complète. Plus d'une nation mène le combat de la liberté, attendant que les portes de l'Organisation lui soient enfin ouvertes. D'autres nations luttent pour la défense de l'intégrité de leur territoire national ou pour la libération des derniers vestiges de la colonisation et du racisme.

156. Si la résolution historique 1514 (XV) condamnant le colonialisme, que l'Assemblée générale a adoptée à sa quinzième session, avait été mise rapidement à exécution, si elle avait bénéficié, chez toutes les puissances auxquelles elle s'adressait, de la même compréhension et de la même bonne volonté, la Conférence des pays non alignés, tenue à Belgrade en septembre 1961, n'aurait pas eu à s'en occuper à nouveau et aurait limité ses efforts, ainsi que d'aucuns l'auraient voulu, au problème tragique de la guerre et de la paix.

157. Mais, tant que les flancs ensanglantés de l'Afrique recèlent le germe du colonialisme, tant que le racisme n'est pas extirpé partout où il s'implante, la lutte ne saurait cesser et la Conférence de Belgrade ne pouvait manquer d'aborder la question à nouveau.

158. Elle y est revenue avec une force et une extension encore plus grandes, condamnant sévèrement toute intervention et toute discrimination dans les diverses régions du monde. La solidarité des peuples d'Orient et d'Occident aspirant à la liberté et à l'égalité en sort plus fortifiée.

159. A l'exemple de Bandoung, Belgrade répondait à un besoin général, universel, à un besoin auquel les Nations Unies auraient dû donner satisfaction, et cela sans que l'une ou l'autre conférence ait eu à le rappeler. N'incombe-t-il pas à l'Assemblée générale, en cette session, et à toutes les nations qui y sont représentées, sans en excepter aucune, de mettre

le point final à un long et douloureux épisode de la vie de l'humanité?

160. Si un objectif des Nations Unies, qui met en cause les principes les plus essentiels de la Charte et les droits fondamentaux des peuples, exigé, en vue de sa réalisation, tant de patience et tant d'efforts prolongés et soutenus, ne devons-nous pas nous demander quelle peut en être la cause?

161. Eh bien, vous le dirai-je? la mort tragique du Secrétaire général des Nations Unies nous en fournit la réponse, une réponse d'outre-tombe.

162. Nous avons tous écouté, l'autre jour, attentifs en dépit de l'émotion qui nous étreignait, l'oraison funèbre, répétée par 100 bouches, de M. Dag Hammarskjöld, tombé pour cette cause même que nous défendons, pour la cause de la liberté.

163. Si un homme mérite de demeurer vivant à jamais dans la mémoire des hommes, n'est-ce pas celui qui a personnifié, à une époque décisive de notre histoire, l'idéal de liberté des peuples et de paix universelle, et est allé courageusement à la mort pour la réalisation de cet idéal?

164. Dag Hammarskjöld, rappelons-le, était un homme de foi et de courage. De foi dans les principes souvent oubliés des Nations Unies et de leurs nobles objectifs. De courage au service de ces objectifs et de ces principes. Courage moral tout au long de sa mission, courage physique en face de la mort.

165. Quel hommage plus grand peut-on lui rendre que de partager pleinement sa foi et de réaliser courageusement son idéal?

166. La mort de Dag Hammarskjöld nous rappelle celle, non moins douloureuse, du comte Bernadotte dont un parti puissant, qui siège à la Chambre israélienne, avait avoué — ou plutôt fièrement revendiqué — l'assassinat. La balle qui l'a frappé dans le dos avait mis fin non seulement à sa vie, mais aussi aux efforts qui avaient été déployés pour la mise à exécution des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Palestine et à l'internationalisation de Jérusalem.

167. Ne faut-il pas voir la réponse à l'angoissante question que nous nous sommes posée dans le sacrifice de ces deux grands hommes au service d'une grande cause, face aux forces de résistance s'opposant à l'action des Nations Unies et à la réalisation de leurs objectifs?

168. Après Bernadotte, après Hammarskjöld, y aura-t-il des hommes de courage pour dompter ces forces et se consacrer comme eux, au péril de leur vie, à la mise en action des principes de la Charte et des décisions des Nations Unies?

169. Que valent, en effet, les principes et les résolutions les plus solennels s'ils ne sont pas traduits en action? En permettant une première fois à Israël de violer la Charte et de dédaigner les décisions fondées sur les principes de celle-ci, en laissant impuni l'assassinat du représentant de l'Organisation des Nations Unies qui avait tenté de les mettre en œuvre, n'a-t-on pas encouragé des attitudes semblables de la part d'autres pays?

170. N'a-t-on pas ainsi permis que la résolution sur la décolonisation ne soit pas mise en application, depuis bientôt un an qu'elle a été adoptée, et que nous ayons à évoquer à nouveau des problèmes tels que celui de l'Algérie?

171. Si la grandeur d'une nation se mesure à celle des sacrifices qu'elle consent pour son indépendance et sa liberté, grande est la nation algérienne qui a consenti, pour sa libération, d'immenses sacrifices.

172. Se rend-on compte, en effet, que les Algériens et les Algériennes tombés en combattant pour la liberté dépassent en nombre les pertes de plus d'une grande puissance dans la guerre de libération du monde de la menace hitlérienne? Les Nations Unies se souviennent de la guerre de Corée à laquelle 16 de leurs Membres ont participé. Ces 16 pays réunis n'ont pas perdu autant de combattants que l'Algérie toute seule.

173. Tous ces sacrifices — il faut qu'on s'en souvienne en reprenant sans tarder les négociations suspendues — le peuple algérien les a consentis pour son indépendance et la sauvegarde de l'intégrité de son territoire national.

174. Dans d'autres pays, en Angola, dans la Guinée portugaise, dans le Sud-Ouest africain, en Union sud-africaine, au Congo, en Palestine — et je ne les cite pas tous — un sang généreux a coulé pour la conquête de l'indépendance ou l'acquisition de l'égalité raciale ou la sauvegarde de l'unité nationale, un sang généreux tel que celui qu'a prodigué, pour sa libération au moins une fois dans son histoire, chacune des nations que vous représentez ici.

175. La volonté nettement exprimée des Nations Unies de mettre fin sans tarder à la colonisation sous toutes ses formes impliquait une solution à ces problèmes douloureux, solution qui ne saurait désormais être reculée car les attitudes négatives à l'égard des Nations Unies, commençant par celle relative à la Palestine, suivie de celles qui ont été adoptées à l'occasion des autres problèmes relevant de la décolonisation, doivent être définitivement condamnées.

176. Que l'on s'accorde donc à aider tous les peuples dépendants à se dégager de leurs liens afin que règne enfin la justice et qu'une cause d'insécurité et un danger de guerre soient à jamais bannis.

177. Tel est l'idéal des Nations Unies. Mais, au lendemain même de leur fondation en tant que symbole et instrument de l'unité du monde, d'un monde uni dans la coopération pacifique, la scission se faisait qui opposait violemment les grandes puissances et entraînait les peuples dans l'un ou l'autre camp. Les objectifs de l'Organisation des Nations Unies étaient perdus de vue. Au lieu de s'attacher au principe de la sécurité collective, on revenait à l'ancien système des alliances et de l'équilibre des forces comportant, face à face, les positions avancées de défense, les bases stratégiques et militaires. De désarmement, tel que prévu dans la Charte, il n'était plus question. Au lieu de désarmement, ce fut la course aux armements, devenue plus terrifiante par les armes nouvelles, auxquelles s'ajoutera, si les expériences nucléaires ne sont pas immédiatement suspendues, la bombe à neutron. Et les champs de bataille qui ont suffi aux plus grands conquérants ne suffisent plus à l'ambition de nos modernes stratèges qui y ajoutent, dans leurs plans, les espaces planétaires.

178. Dans cet état de choses né de la division du monde, les conflits, les crises ne devaient-ils pas se succéder, plus dangereux les uns que les autres pour la tranquillité des peuples? La crise renaissante de Berlin, couplée avec celle de l'Allemagne, qui pousse l'humanité au bord du précipice, ne peut être envisagée en dehors de la compétition qui dessine ainsi

lugubrement son ombre, depuis la fin de 1945, sur l'ensemble du globe. Berlin et l'Allemagne sont à la fois cause et effet. Cause de l'état de danger extrême qui plane sur l'avenir immédiat de l'humanité. Effet de la situation découlant de la division au sein des Nations Unies et de la compétition acharnée, succédant à l'esprit de coopération de la Charte.

179. Tous les événements de notre temps s'inscrivent dans cette perspective de la scission et de la compétition. Après les crises nées en Iran et en Grèce, après la première crise de Berlin, après la Corée et le Viet-Nam, après le Laos, le Congo et Cuba, c'est à nouveau Berlin. C'est le feu qui couve incessamment sous la cendre et dont s'échappent, par moments, des flammèches susceptibles d'enflammer le monde entier et le ciel qui le recouvre.

180. On ne doit pas cependant minimiser les efforts que déploient des hommes de bonne volonté afin de trouver une solution à chaque conflit naissant, que ces efforts soient déployés en dehors ou au sein des Nations Unies. Les Nations Unies s'attellent à cette tâche de Sisyphe année après année. Elles s'apprêtent à le faire à la présente session. Mais l'effet de toute action risque de rester vain ou de n'apporter qu'une solution provisoire tant qu'on ne s'attaque pas à la cause initiale de tous ces conflits, culminant aujourd'hui avec la crise de Berlin que nous vivons dangereusement, tant qu'on ne s'attaque pas à la cause fondamentale qui leur est commune et qui gît dans la contradiction entre deux mondes.

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

181. On a parlé, depuis une dizaine d'années, de la coexistence pacifique. Et pourquoi la coexistence pacifique ne serait-elle pas le remède au mal qu'engendre la division? Pourquoi ne serait-elle pas la panacée à ces crises éclatant en des lieux et en des temps différents et divers, mais liées toutes à une cause unique?

182. Il est vrai que la coexistence pacifique avait grand besoin d'être réhabilitée aux yeux de certains hommes qui l'envisageaient avec appréhension, sinon avec méfiance, probablement parce qu'elle avait été énoncée par l'une des parties en présence. Ces appréhensions ne sont-elles pas tombées depuis que le concept de la coexistence pacifique a fait pour ainsi dire le tour du monde en étant adopté par les puissances de Colombo, les conférences de Bandoung et de Belgrade, enfin par les représentants d'Etats, tels le Sénégal, du groupe de Monrovia? Le Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni ne vient-il pas aussi de lui donner l'adhésion de son gouvernement? Et nous avons retenu, en particulier, la fine analyse de la coexistence pacifique qu'a faite l'éminent Ministre des affaires étrangères de la République du Sénégal à la 1012ème séance plénière et qui aurait pu être adoptée avec empressement, me semble-t-il, par les pays non alignés de Belgrade ou du groupe africano-asiatique.

183. Quel que soit cependant l'espoir que nous mettons dans la coexistence pacifique comme solution d'ensemble des problèmes dont la persistance inquiète le monde, elle demeure une solution de longue haleine n'excluant pas l'examen positif de chacun de ces problèmes. Nous sommes évidemment en faveur des solutions négociées, tant qu'il n'est pas porté atteinte au droit ou aux principes. Les Nations Unies ont compté sur la négociation, l'an passé, en vue du désarmement général et 25 chefs d'Etat ou de gouvernement de pays non alignés y ont convié, à l'occasion de la

crise actuelle, les chefs des deux grands pays qui tiennent en leurs mains les clefs de la guerre et de la paix. On conviendra que la portée d'un tel appel sera considérable et qu'il portera tôt ou tard ses fruits, car il exprime incontestablement l'ardente aspiration des peuples à la paix. Nous sommes également persuadés qu'il répond au désir des dirigeants des grandes puissances intéressées, qui ne l'ont pas caché dans les déclarations qu'ils ont prononcées devant une assemblée attentive et fortement intéressée.

184. Mais si la question de Berlin et de l'Allemagne est sujette à une négociation, que nous espérons proche et fructueuse, le problème du désarmement, qui y est sujet également, figure au tableau des travaux de cette session avec une perspective nouvelle de succès. Nous avons en effet noté avec satisfaction, dans l'adresse du Président des Etats-Unis [1013ème séance], ainsi que dans l'intervention du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [1016ème séance], l'acquiescement qu'ils ont donné à la participation des pays non engagés aux négociations en vue. Déclarations encourageantes à un double point de vue: la perspective des négociations, qui est ainsi acceptée par l'une et l'autre partie, et l'assistance désintéressée des pays non alignés. L'admission de cet élément neutre est susceptible de créer une atmosphère de confiance, de tempérer les discussions, d'éviter des éclats et d'aider à la recherche de solutions pratiques dégagées de tout intérêt particulier, si toutefois les pays neutres investis de cette délicate mission en réalisent toute l'importance et s'en acquittent avec une compétence et une impartialité égales à la bonne volonté qui les anime.

185. Je voudrais ici ouvrir une parenthèse en ce qui concerne l'aspect économique de la question, ainsi que les propositions ayant en vue le relèvement économique en fonction du développement démographique. Je suis de ceux que surprend douloureusement le projet figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée de lier deux problèmes, le développement économique et l'augmentation de la population, manifestement en vue de limiter celle-ci par le contrôle des naissances.

186. Pour justifier cette connexité entre les deux problèmes, on les qualifie tous deux de facteurs sociaux. La naissance de l'être humain n'est pas un simple facteur social. Il y a, dans la naissance de l'homme, un élément d'ordre spirituel et moral, il y a même quelque chose de divin. L'humanité, laissez-moi le dire, n'est pas un troupeau dont on fixe l'accroissement dans la mesure des pâturages disponibles. Au surplus, le malthusianisme est une méthode d'explication, d'ailleurs douteuse, du cycle des guerres et des épidémies. Il ne saurait être, en tout cas, un moyen de justifier un massacre des innocents d'un nouveau genre ou une atteinte à l'œuvre de Dieu.

187. Pour poser le problème des droits sacrés de l'homme, qu'il soit né ou à naître, il faut simplement se demander: comment développer la production en vue de satisfaire aux besoins de l'humanité?

188. Dans la situation actuelle du monde, celle d'un monde s'armant à outrance, la solution n'est pas dans le contrôle des naissances, mais dans le contrôle des armements. Il ne faut pas, surtout, que la limitation de la population donne de nouveaux moyens à la politique d'armement général. On tuerait la vie de l'être naissant pour posséder les moyens de tuer l'homme adulte.

189. Que l'on songe que plus de 120 milliards de dollars sont affectés chaque année aux armements par les deux camps. Que l'on songe également, pour prendre un exemple, que le revenu national de l'Afrique entière est de 20 milliards, à raison d'un revenu moyen per caput de 100 dollars. Qu'est-ce que cela veut dire? Que les crédits militaires des deux blocs, s'ils étaient affectés à l'assistance de l'Afrique, élèveraient le revenu de l'Africain de 600 p. 100. Autrement dit, son revenu annuel per caput s'élèverait d'emblée de 100 à 600 dollars et atteindrait ainsi celui de l'Européen.

190. Qu'on ne parle pas, dans ces conditions, de réduction de naissances, mais de réduction des armements. Quoi que l'on fasse au moyen du contrôle des naissances, on ne fera pas autant que par la réduction ou la suppression des armements. Celle-ci est d'ailleurs inévitable, mais encore faut-il aplanir sans tarder les voies de la négociation qui doivent y mener.

191. En effet, chaque jour qui passe, notamment depuis la reprise des expériences nucléaires, augmente le danger de la diffusion des armes nouvelles, jusque dans les mains des plus petits pays.

192. Quoique nous ayons voté, en effet, l'examen séparé de la question de la cessation des expériences nucléaires, il appartiendra à la partie qui le voudra de ne laisser progresser les négociations concernant ce sujet et celui du désarmement que d'une façon parallèle, et tant que les discussions sur le désarmement n'auront pas avancé on retardera celles relatives aux expériences en cours.

193. Quant au danger de ces expériences, il réside peut-être moins dans le développement des connaissances des puissances nucléaires elles-mêmes que dans la recherche et l'acquisition de ces connaissances par d'autres Etats. Le véritable danger ne réside-t-il pas dans cette possession généralisée des armes nucléaires?

194. Aussi, tout en poursuivant l'action en vue de la conclusion d'un traité interdisant, sous contrôle efficace, les essais auxquels procèdent certaines grandes puissances, faut-il soumettre d'ores et déjà à un contrôle tous les Etats possédant des réacteurs affectés en principe à des fins pacifiques. Ce contrôle peut être confié à l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, relevant des Nations Unies. Les pays qui ne voudraient pas s'incliner devant une telle décision donneraient, à suffisance, la preuve de leur manque de bonne foi et seraient, en conséquence, privés de toute fourniture et de toute aide dans ce domaine. Ce contrôle à imposer aux puissances nucléaires naissantes doit être institué sans délai.

195. Je voudrais terminer par le sujet qui nous préoccupe tous, à juste titre, et à propos duquel les Nations Unies devraient s'unir au lieu de se diviser ouvertement à nouveau, car il est relatif à ce qui constitue l'un des solides piliers de notre organisation: il s'agit du Secrétariat général et de la succession de M. Hammarskjöld.

196. Tout au long de notre intervention, nous avons évoqué cette union qui présidait à la création des Nations Unies, l'union qui fut celle des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies à San Francisco et qui n'était plus la nôtre, l'année suivante, à Londres et, l'année d'après, à Flushing Meadows. Nous avons déploré la division, la scission qui s'était insinuée dans nos rangs et a dominé nos travaux, et

nous avons invoqué le rétablissement de cette union perdue.

197. Certes, l'union s'est faite quelquefois dans le dessein d'appuyer certaines causes dont la justice était si manifeste que nul ne pouvait se dérober à moins que ne l'y eussent incité un intérêt personnel mal compris ou des conceptions surannées du temps passé. Tel a été le cas à l'occasion des conflits sanglants de Suez et de Bizerte. La quasi-unanimité s'est faite ou refaite, à l'honneur des Nations Unies, autour de ces deux causes qui soulevaient des principes s'imposant à tous. Mais quelle désunion fatale a dominé notre institution tout au long de sa vie et, plus particulièrement, en cette fin d'année.

198. Aussi, comment ne pas sauvegarder, après la pénible expérience que nous avons endurée, l'unité qui subsiste dans la personne du Secrétaire général, seul rescapé du naufrage de nos premières illusions, et ne pas nous y attacher désespérément.

199. Il s'agit, à la vérité, d'une question de choix. On a fait appel jusqu'ici aux petites nations: la Norvège, puis la Suède. Le choix devient cependant plus étendu depuis que se sont manifestées les nations non alignées, et je ne veux pas entendre par nations non alignées uniquement celles qui sont allées à Belgrade.

200. Je voudrais rappeler que la recherche de la définition du non-alignement a été assez délicate lorsqu'elle a été abordée au Caire. Cette définition est aussi difficile à déterminer que celle de l'agression ou même que celle du droit, définitions sur lesquelles l'accord ne s'est pas fait depuis des dizaines d'années que juristes et diplomates y exercent leur finesse d'esprit. Je me rallie cependant volontiers à l'heureuse définition qu'a donnée du non-alignement le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, et j'en déduis que les congressistes de Belgrade ne sont pas les seuls non alignés. Eux-mêmes n'ont-ils pas déclaré qu'ils ne détenaient pas un monopole? Bien mieux, ils ont exprimé le souhait que leur rassemblement aille en s'étendant. L'influence des pays non alignés n'en sera que plus grande et plus efficace dans l'intérêt de la paix.

201. Cela dit, le choix d'un Secrétaire général digne de succéder à M. Hammarskjöld et répondant aux soucis des deux parties en conflit, est susceptible de se faire au sein des nations non alignées, ce terme étant conçu dans son sens le plus large. Ces deux mêmes parties n'ont-elles pas déjà convenu de la participation des nations non alignées à la solution d'un problème vital pour chacune d'elles et pour le monde entier: celui du désarmement?

202. J'ajoute, à cette occasion, que je partage complètement l'avis émis ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la Guinée, au sujet de la participation de l'ensemble des nations d'Asie et d'Afrique, sur un pied d'égalité avec toutes les autres nations, à tous les organismes des Nations Unies. Tel est l'intérêt même des Nations Unies.

203. Si, en conséquence, la question du Secrétariat général pouvait être bientôt résolue dans l'esprit de coopération et de confiance que nous souhaitons tous, un pas en avant aurait été fait dans la voie de la consolidation de notre institution, afin qu'elle rede-

viennent un instrument de paix, d'union et de progrès de l'humanité. Tel est le vœu que j'exprime, au nom de mon pays, au seuil de cette session de l'Assemblée générale, qui se tient dans l'une des périodes de

l'histoire les plus décisives pour la destinée de l'homme et de la civilisation humaine.

La séance est levée à 13 h 20.